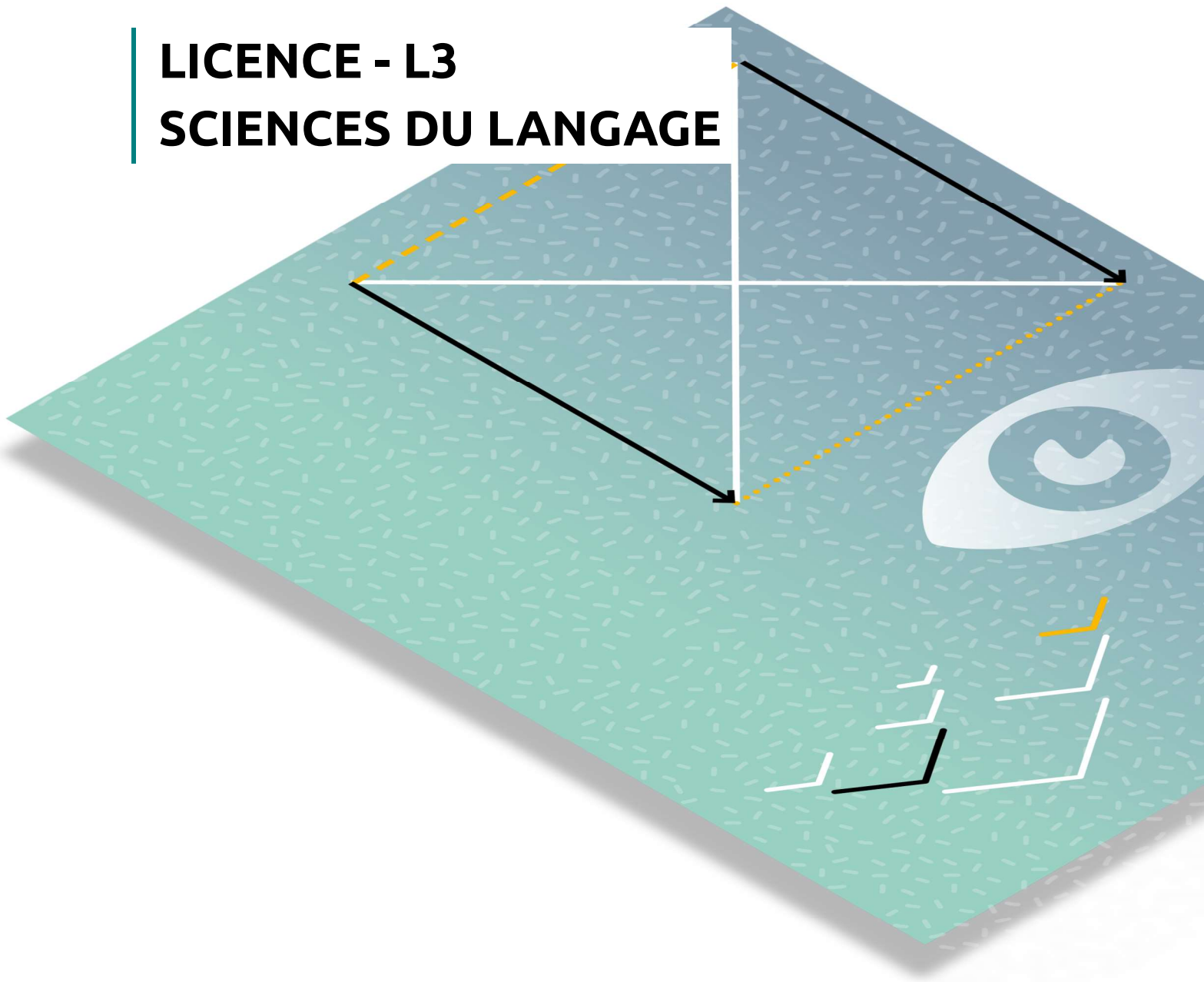




UFR HSS
HUMANITÉS
& SCIENCES SOCIALES

UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE

LICENCE - L3 SCIENCES DU LANGAGE



GUIDE DES ÉTUDES 2024 – 2025

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DE LA LICENCE.....	4
CURSUS.....	6
SDL – LICENCE 3.....	6
SDL – LICENCE 3 – FORMATION À DISTANCE.....	8
DESCRIPTIF DES ENSEIGNEMENTS.....	9
SDL L3 – SEMESTRE 5.....	9
SDL L3 – SEMESTRE 6.....	17
CONTACTS.....	23
SITE INTERNET.....	23
MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES.....	23
INFORMATIONS ET DÉMARCHES ADMINISTRATIVES.....	24
SERVICES ET OUTILS NUMÉRIQUES.....	26
LE DÉLIT DE PLAGIAT.....	27
LES AGENTS CONVERSATIONNELS (CHATGPT, GEMINI, ETC....)	27
RÈGLEMENT COMMUN DES ÉTUDES 2022-2027.....	28
RÈGLEMENT CONCERNANT LES ABSENCES JUSTIFIÉES ET LES DEVOIRS DE SUBSTITUTION POUR LES FORMATIONS ET LES ENSEIGNEMENTS RELEVANT DE L'ECI (ÉVALUATION CONTINUE INTÉGRALE).....	29
RÈGLEMENT DES DISPENSES D'ASSIDUITÉ ET DE CONTRÔLE CONTINU (UFR HSS).....	31
CALENDRIER DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025.....	33
LEXIQUE DU LMD.....	34
LES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES.....	38
LE CLES.....	41
PIX – NOUVELLE CERTIFICATION AUX COMPÉTENCES NUMÉRIQUES.....	42
INFORMATIONS UTILES.....	43
ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES.....	44
RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT.....	45
ORIENTATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE – EOI.....	46

PRÉSENTATION DE LA LICENCE

La licence de Sciences du Langage proposée par le département des Sciences du Langage comprend essentiellement des enseignements fondamentaux en Sciences du langage tout en offrant des disciplines d'ouverture en Lettres (Littérature française et littérature comparée) et LVE (Langues Vivantes Étrangères).

La licence Sciences du langage est proposée aussi à distance.

LES SCIENCES DU LANGAGE

Les sciences du langage forment un ensemble disciplinaire dont l'objet d'étude est le langage et les langues envisagées dans leur diversité.

La linguistique, discipline scientifique, est au cœur de cet ensemble disciplinaire qui compte également plusieurs domaines connexes ; de nombreuses problématiques relevant de la linguistique sont à la croisée d'autres disciplines telles que la littérature (organisation formelle des textes narratifs et poétiques, et fonction esthétique de la langue), l'informatique (dialogue homme-machine et traitement automatique des langues, reconnaissance et synthèse vocale), la psychologie (acquisition, troubles du langage et étude des processus cognitifs relevant du langage), la sociologie (la diversité des usages et la langue vue comme une pratique sociale), l'ethnologie (relations interdépendantes entre langue et culture), la philosophie (logique de la langue, étude des propositions, calcul du sens et de la référence).

La linguistique est constituée de plusieurs domaines correspondant à différentes approches du langage et des langues :

- la phonétique est la description des sons du langage
- la phonologie étudie le rôle des sons dans le système de la langue
- la morphologie est l'étude de la structure interne des mots
- la lexicologie s'intéresse à la formation des mots
- la syntaxe étudie les relations qu'entretiennent les différents constituants de la phrase (mots, syntagmes...)
- la sémantique est l'étude de la signification
- la pragmatique est la branche de la linguistique qui étudie les énoncés en contexte
- la linguistique du texte est l'étude de la cohésion et de la cohérence textuelles
- la sémiotique est l'étude des systèmes de signes

LES DÉBOUCHÉS

- ❖ Enseignement et recherche en Sciences du Langage
Le doctorat en Sciences du Langage permet d'accéder aux fonctions d'enseignant-chercheur des universités et de chercheur dans un établissement public ou privé.
- ❖ Enseignement primaire et secondaire
Préparation aux concours de recrutement :
 - Professorat des écoles
 - CAPES de Lettres Modernes à l'issue d'un double cursus Lettres/Sciences du langage
- ❖ Enseignement du français à l'étranger
Complément de formation au concours de recrutement de l'Éducation nationale pour les postes à l'étranger et recrutement local de lecteurs et d'assistants de français.
- ❖ Formation des adultes, alphabétisation-4
Enseignement du français dans des centres de formation continue destiné soit à des francophones, soit à des non-francophones et cours d'alphabétisation pour les primo-arrivants (plus particulièrement pour les étudiants ayant une formation en français langue étrangère).
- ❖ Orthophonie
La licence de Sciences du Langage constitue une formation particulièrement adaptée aux étudiants souhaitant accéder aux études d'orthophonie, que ce soit après le baccalauréat ou bien dans un projet de réorientation ou de reconversion professionnelle.
- ❖ Métiers de la communication
Intégration à des écoles de formation spécialisées : journalisme, communication, publicité, attaché de presse, rédacteur technique, métiers du livre et de l'édition (documentation, lexicographie, correction etc.).

❖ Industrie de la langue

Ce secteur d'activité est certainement celui qui ouvre le plus de perspectives et de développements nouveaux aux sciences du langage. Les métiers en rapport avec ce secteur d'activité reposent en grande partie sur des compétences et des savoirs informatiques mais sans pour autant requérir un double cursus. A défaut d'une formation informatique, le linguiste est amené à travailler avec l'informaticien pour concevoir et développer des applications. Ces différents débouchés en rapport avec l'informatique concernent notamment :

- La traduction automatique (traduction bilingue et multilingue de textes scientifiques et techniques...)
- Les systèmes experts et l'intelligence artificielle (accès aux données en langue naturelle et simulation de raisonnement...)
- Génération automatique de documents
- Recherche et traitement de l'information textuelle. Exemple : veille stratégique en milieu concurrentiel, humanitaire et institutionnel.
- Développement d'outils d'aide à la rédaction (correction orthographique et grammaticale, dictionnaires électroniques, résumé automatique...)
- Mise en œuvre de la reconnaissance et de la synthèse vocale dans les applications professionnelles (commandes vocales, informations embarquées, assistance aux handicapés...)

MÉTHODOLOGIES, PREMIÈRES SPÉCIALISATIONS ET POURSUITES D'ÉTUDES

Outre la formation théorique fondamentale en linguistique générale et linguistique française, la licence Sciences du Langage comprend une formation à la méthodologie des sciences humaines (analyse de corpus, élaboration et exploitation de bases de données, traitement statistique et informatisé, et expérimentation).

La spécialisation amorcée en L1, continuée en L2, est confirmée en L3 : principalement assurée par les enseignements disciplinaires et transversaux. Ce socle commun est complété par un bloc, dit de personnalisation, choisi parmi trois (deux pour les étudiants inscrits en formation à distance) ensembles possibles selon que l'étudiant désire approfondir sa formation en sciences du langage (Personnalisation SDL) ou la compléter dans un champ disciplinaire connexe (Personnalisation Lettres, Personnalisation LVE).

La Licence de Sciences du Langage ouvre sur le Master Sciences du Langage, qui propose un parcours « Linguistique française et générale » et un parcours « Didactique du Français Langue Etrangère ».

La L3 est proposée aussi en formation à distance.

CURSUS

SDL – LICENCE 3

SEMESTRE 5

UE1 – 3SDLUE1 Disciplinaire 1

- Y3SLSYN – Syntaxe et sémantique (obligatoire)
- Y3SLPRA – Pragmatique linguistique (obligatoire)
- Y3SLPRE1 – Préparation aux examens (obligatoire)

UE2 – 3SDLUE2 Disciplinaire 2

- Y3SLPHO – Phonétique, phonologie et interface écrit/oral (obligatoire)
- Y3SLTEX – Linguistique textuelle (obligatoire)
- Y3SLPRE2 – Préparation aux examens (obligatoire)

UE3 – 3SDLUE3 Disciplinaire 3

- Y3SLPOE – Linguistique et poétique (obligatoire)
- Y3SLHIS1 – Histoire de la langue 1 (obligatoire)
- Y3SLPRE3 – Préparation aux examens (obligatoire)

UE4 – 3SDLUE4 Transversale 5

- Y3SLLIN – Linguistique de corpus (obligatoire)
- Y3SLPRE4 – Préparation aux examens (obligatoire)

1 choix parmi :

- Y3LEANG5 – Anglais 5
- YHSSSE5 – Espagnol 5
- YHSSAL5 – Allemand 5

UE5 – 3SDLUE5 Personnalisation ou préprofessionnalisation 5

1 choix parmi :

- **3SDLANG5 – Personnalisation SDL 5 :**
Y3SLPRE5 – Préparation aux examens (obligatoire)
Et 2 choix parmi :
 - Y3SLREP – Repères théoriques en didactique
 - Y3SLDEC – Découverte d'une langue
 - Y3SEMAT – Enseigner les mathématiques à l'école
- **3SLETT51 – Personnalisation Lettres 5 :**
Y3LE11 – Littérature française, séculaire 4 (obligatoire)
Y3LE12 – TD Littérature française 4 (obligatoire)
Y3LE13 – Stylistique 3 (obligatoire)
- **3SLANG51 – Personnalisation LVE 5 :**
Y5V2AN1 – Anglais Langue (obligatoire)
Y5V2AN2 – Anglais Culture (obligatoire)

SEMESTRE 6

UE6 – 3SDLUE6 Disciplinaire 1

- Y3SLESEM – Questions de sémantique (obligatoire)
- Y3SLHIS2 – Histoire de la langue 2 (obligatoire)
- Y3SLPRE6 – Préparation aux examens (obligatoire)

UE7 – 3SDLUE7 Disciplinaire 2

- Y3SLESEMI – Sémiotique (obligatoire)
- Y3SLCOH – Cohésion du texte (obligatoire)
- Y3SLPRE7 – Préparation aux examens (obligatoire)

UE8 – 3SDLUE8 Disciplinaire 3

- Y3SLDIV – Diversité et typologie des langues (obligatoire)
- Y3SLFLE – Linguistique pour l'enseignement du FLE (obligatoire)
- Y3SLPRE8 – Préparation aux examens (obligatoire)

UE9 – 3SDLUE9 Transversale 6

Y3SLPSY – Psycholinguistique (obligatoire)

Y3SLPRE9 – Préparation aux examens (obligatoire)

1 choix parmi :

- Y3LEANG6 – Anglais 6
- YHSSSES6 – Espagnol 6
- YHSSAL6 – Allemand 6

UE10 – 3SDLUE10 Personnalisation ou préprofessionnalisation 6**1 choix parmi :**

- **3SDLANG6 – Personnalisation SDL 6 :**
Y3SLRECH – Initiation à la recherche : séminaires/manifs CRISCO (obligatoire)
Y3SLSTAG – Stage ou projet tutoré (obligatoire)
- **3SDLLE10 – Personnalisation Lettres 6 :**
Y3LE71 – Histoire culturelle 2 (obligatoire)
Y3LE72 – Écritures d'aujourd'hui (obligatoire)
Y3LE73 – Préparation aux examens (obligatoire)
- **3SDLVE10 – Personnalisation LVE 6 :**
Y6V2AN1 – Anglais Langue (obligatoire)
Y6V2AN2 – Anglais Culture (obligatoire)

SDL – LICENCE 3 – FORMATION À DISTANCE

SEMESTRE 5 (FORMATION À DISTANCE)

UE1 – 3SDLUE1C Disciplinaire 1

Y3SLSYN – Syntaxe et sémantique (obligatoire)
 Y3SLPRA – Pragmatique linguistique (obligatoire)
 Y3SLPRE1 – Préparation aux examens (obligatoire)

UE2 – 3SDLUE2C Disciplinaire 2

Y3SLPHO – Phonétique, phonologie et interface écrit/oral (obligatoire)
 Y3SLTEX – Linguistique textuelle (obligatoire)
 Y3SLPRE2 – Préparation aux examens (obligatoire)

UE3 – 3SDLUE3C Disciplinaire 3

Y3SLPOE – Linguistique et poétique (obligatoire)
 Y3SLHIS1 – Histoire de la langue 1 (obligatoire)
 Y3SLPRE3 – Préparation aux examens (obligatoire)

UE4 – 3SDLUE4C Transversale 5

Y3SLLIN – Linguistique de corpus (obligatoire)
 Y3LEANG5 – Anglais 5 (obligatoire)
 Y3SLPRE4 – Préparation aux examens (obligatoire)

UE5 – 3SDLUE5C Personnalisation ou préprofessionnalisation 5

1 choix parmi :

- **3SDLANGC5 – Personnalisation SDL 5 :**
 Y3SLREP – Repères théoriques en didactique (obligatoire)
 Y3SLDEC – Découverte d'une langue (obligatoire)
 Y3SLPRE5 – Préparation aux examens (obligatoire)
- **3SLLLET51C – Personnalisation Lettres 5 :**
 Y3LE11 – Littérature française, séculaire 4 (obligatoire)
 Y3LE13 – Stylistique 3 (obligatoire)

SEMESTRE 6 (FORMATION À DISTANCE)

UE6 – 3SDLUE6C Disciplinaire 1

Y3SLESEM – Questions de sémantique (obligatoire)
 Y3SLHIS2 – Histoire de la langue 2 (obligatoire)
 Y3SLPRE6 – Préparation aux examens (obligatoire)

UE7 – 3SDLUE7C Disciplinaire 2

Y3SLESEMI – Sémiotique (obligatoire)
 Y3SLCOH – Cohésion du texte (obligatoire)
 Y3SLPRE7 – Préparation aux examens (obligatoire)

UE8 – 3SDLUE8C Disciplinaire 3

Y3SLDIV – Diversité et typologie des langues (obligatoire)
 Y3SLFLE – Linguistique pour l'enseignement du FLE (obligatoire)
 Y3SLPRE8 – Préparation aux examens (obligatoire)

UE9 – 3SDLUE9C Transversale 6

Y3SLPSY – Psycholinguistique (obligatoire)
 Y3LEANG6 – Anglais 6 (obligatoire)
 Y3SLPRE9 – Préparation aux examens (obligatoire)

UE10 – 3SDLUE10C Personnalisation ou préprofessionnalisation 6

1 choix parmi :

- **3SDLANGC6 – Personnalisation SDL 6 :**
 Y3SLSTAG – Projet tutoré (obligatoire)
- **3SDLLE10C – Personnalisation Lettres 6 :**
 Y3LE71 – Histoire culturelle 2 (obligatoire)
 Y3LE72 – Écritures d'aujourd'hui (obligatoire)
 Y3LE73 – Préparation aux examens (obligatoire)

DESCRIPTIF DES ENSEIGNEMENTS

SDL L3 – SEMESTRE 5

UE1 – 3SDLUE1/3SDLUE1C DISCIPLINAIRE 1

Y3SLSYN – Syntaxe et sémantique

Obligatoire, 12h CM/12h TD, Coeff. 3 – Ects 3, formation à distance

Responsable : Valérie Amary

Programme

Grammaire du verbe en français : morphologie, syntaxe, sémantique.

Ce cours a pour objet diverses thématiques liées au verbe en français à travers sa morphologie, sa syntaxe et sa sémantique. Dans une première partie, il s'agira de décrire précisément la morphologie des différents temps grammaticaux et la structure argumentale (actancielle) des différents verbes. Puis on se proposera de mettre en perspective la/les relation(s) qui existe(nt) entre la conjugaison française et les divers sens que l'on peut trouver du point de vue de la temporalité, de l'aspect et de la modalité. En effet, la conjugaison française semble principalement basée sur des oppositions temporelles (passé/présent/futur), alors qu'elle recouvre bien d'autres oppositions de type aspectuelles et modales. Les notions de temporalité, d'aspect et de modalités seront définies et étudiées de façon détaillée : en effet, la temporalité apparaît comme transparente du point de vue de la conjugaison, ce que l'on pourra largement remettre en cause, alors que les notions d'aspect et de modalité (même si l'on fait souvent le parallèle entre *mode* et *modalité*) paraissent plus opaques, et leur étude pose différents types de problèmes. Ce cours se donnera pour objectif général de réfléchir et de faire le point sur les connaissances actuelles concernant ces différentes notions.

Attention ! Prière de bien revoir vos conjugaisons avant le début du cours !

Y3SLPRA – Pragmatique linguistique

Obligatoire, 12h CM/12h TD, Coeff. 3 – Ects 3, formation à distance

Responsable : Véronique Lenepveu

Programme

L'enseignement porte sur les processus argumentatifs et leurs marques langagières dans le discours avec comme ouvrage de base « les échelles argumentatives » d'Oswald Ducrot 1980. Les types d'actes d'argumentation et de raisonnement sont étudiés par le biais des marques linguistiques (adverbes, conjonctions, ...) servant à orienter le discours dans telle ou telle direction argumentative. Des corpus écrits d'origines diverses sont proposés à partir desquels les étudiants sont amenés à formuler des hypothèses quant au fonctionnement des connecteurs argumentatifs, hypothèses qu'ils essaient ensuite d'étendre et de justifier. La « concession » notamment, en tant que stratégie langagière fait l'objet d'un travail sur corpus.

Bibliographie

Berrendonner, A. (1981), *Éléments de pragmatique linguistique*, Les éditions de Minuit.

Ducrot, O. (1980), *Les échelles argumentatives*, Les éditions de Minuit.

Ducrot, O. (1984), *Le dire et le dit*, Les éditions de Minuit.

Searle, J-R. (1979), [trad. 1982], *Sens et expression*, Les éditions de Minuit.

UE2 – 3SDLUE2/3SDLUE2C DISCIPLINAIRE 2

Y3SLPHO – Phonétique, phonologie et interface écrit/oral

Obligatoire, 12h CM/12h TD, Coeff. 3 – Ects 3, formation à distance

Responsables : Éliane Delente, Yaru Wu

Programme

La partie assurée par É. Delente est consacrée à l'étude des modes de production de l'oral. Sur la base de corpus oraux, on verra comment les procédés mis en œuvre visent à organiser l'information de façon spécifique. Dans le domaine de la syntaxe seront abordés les points suivants : les entassements paradigmatiques, les allers et retours en arrière sur l'axe syntagmatique, le futur proche et le futur périphrastique, les dispositifs d'extraction – les constructions clivées et pseudo-clivées- et les différents emplois de *il y a* (recteur/support de dispositif).

La partie assurée par Y. Wu est consacrée à la phonétique, la phonologie et la prosodie du français. Il s'agira d'aborder (1) des notions de base en phonétique/phonologie/prosodie, (2) le rôle de la prosodie dans la compréhension du langage, et (3) les liens entre structure prosodique et structure syntaxique.

Bibliographie

- Blanche-Benveniste, Cl., (2000). *Approches de la langue parlée en français*, L'essentiel, Ophrys.
 Langue Française n° 170 (2011). *Unités syntaxiques et unités prosodiques*, Armand Colin, Paris.
 Langages n° 202 (2016). *La prosodie du français en contact*, Armand Colin, Paris.
 Cutler, A., Dahan, D., & Van Donselaar, W. (1997). Prosody in the comprehension of spoken language: A literature review. *Language and speech*, 40(2), 141-201.
 De Carvalho, J. B., Nguyen, N., & Wauquier, S. (2010). *Comprendre la phonologie* (p. 252). Presses universitaires de France.
 Di Cristo, A. (2013). *La prosodie de la parole*. De Boeck Supérieur.
 Martin, P. (2009). *Intonation du français*. Armand Colin.
 Vaissière, J. (2020). *La phonétique*. "Que sais-je ?" n°637, P.U.F., Paris.

Y3SLTEX – Linguistique textuelle

Obligatoire, 12h CM/12h TD, Coeff. 3 – Ects 3, formation à distance

Responsable : Mathilde Salles

Programme

La modification nominale

- Présentation, discussion et comparaison de deux classements sémantiques :
 - celui de l'adjectif : adjectif qualificatif, adjectif de relation, adjectif de sous-catégorisation, adjectif modal (J.-C. Milner 1967) ; on s'appuiera surtout sur la proposition de classement de D. Slakta (1980) ;
 - et celui, proposé par M. Noailly (1990), du substantif épithète (ex. *un cas limite*, *un auteur culte*, *la stratégie Mitterrand*, *la question impôts...*) : qualification, coordination, complémentation, identification.
- Le nom propre modifié : cette expression a été proposée par G. Kleiber (1981) pour désigner des emplois marginaux du nom propre, dans lesquels il est accompagné de déterminations qui lui font plus ou moins perdre sa fonction prototypique de désignation d'un référent unique et identifiable pour une valeur plus descriptive (exemples : *Alain Delon est notre Clint Eastwood à nous* ; *les grands de la langue*, *les Saussure* ou *les Brunot* ; *le Paris d'avant-guerre...*). On reprendra ici le classement proposé par K. Jonasson (1994).

Bibliographie

- Bartning, I. (1976), *Remarques sur la syntaxe et la sémantique des pseudo-adjectifs dénominaux en français*, Acta Universitatis Stockholmiensis n°10, Stockholm.
 Goes, J. (1999), *L'adjectif. Entre nom et verbe*, Duculot.
 Jonasson, K. (1994), *Le nom propre*, Duculot.
 Milner J.-C. (1967), « Esquisse à propos d'une classe limitée d'adjectifs en français moderne », *M.I.T. Quarterly Progress Report*, 84, Research Laboratory of Electronic, p. 275-285.
 Marango, S. (2011), *Les adjectifs jamais attributs*, Duculot.
 Noailly, M. (1990), *Le substantif épithète*, PUF.
 Slakta, D. (1980), *Sémiologie et grammaire de texte*, thèse de doctorat d'Etat, Paris X, Nanterre.

UE3 – 3SDLUE3/3SDLUE3C DISCIPLINAIRE 3

Y3SLPOE – Linguistique et poétique

Obligatoire, 12h CM/12h TD, Coeff. 3 – Ects 3, formation à distance

Responsable : Éliane Delente

Programme

Cet enseignement est consacré à l'étude des relations entre la langue française et ses formes rythmiques : quelles sont les particularités rythmiques imposées par la prosodie de la langue et inversement les phénomènes linguistiques induits par les formes rythmiques ? Plus particulièrement, il s'agira d'étudier les régularités métriques en relation avec le système phonologique du français.

Je présenterai une méthode d'analyse métrique (l'analyse métricométrique de Benoît de Cornulier) qui permet aux étudiants de construire une interprétation métrique argumentée d'un texte versifié.

Le corpus est constitué de textes poétiques et théâtraux du XVII^e siècle à la fin du XIX^e siècle. Il offre pour les exercices en TD, nombreux et systématiques, la plus grande variété formelle, en synchronie comme en diachronie.

L'étudiant est ainsi amené progressivement à distinguer ce qui relève de l'organisation linguistique, du rythme métrique, d'une tradition poétique et enfin, de l'écriture singulière d'un poète.

Bibliographie

Backes, J. L. (1997) : *Le vers et les formes poétiques dans la poésie française*, col. Les Fondamentaux, Éd. Hachette Supérieur.

Cornulier, de, B. (1982) : *Théorie du vers*. Rimbaud, Verlaine, Mallarmé, Seuil, Paris.

Cornulier, de, B. (1995) : *Art Poétique*. Notions et problèmes de métrique, Presses Universitaires de Lyon, col. IUFM.

Gouvard, J. M. (1999) : *La versification*, Presses universitaires de France, col. Premier cycle.

Y3SLHIS1 – Histoire de la langue 1

Obligatoire, 12h CM/12h TD, Coeff. 3 – Ects 3, formation à distance

Responsable : Mathieu Goux

Programme

Extraits de textes (12^e-15^e s.).

Ce module est recommandé aux étudiants qui envisagent de préparer les concours de recrutement aux métiers de l'enseignement (PE, Capes, Agrégation de Lettres Modernes), mais il est ouvert à tous ceux qui désirent approfondir leurs connaissances de l'histoire interne de la langue française.

Il délivre un enseignement de linguistique diachronique, qui prend pour point de départ l'étude du système de la langue médiévale (morphologie, syntaxe, lexique) tel qu'il est mis en œuvre dans les textes narratifs du 12^e au 15^e s. dont des extraits serviront de textes d'étude. Aucune connaissance préalable de l'ancienne langue française est exigée.

La description linguistique qui en sera proposée portera, en morphologie, sur le groupe nominal, et notamment sur les changements qui ont affecté la morphologie du substantif et de l'adjectif, la morphosyntaxe du démonstratif et du déterminant, etc. En syntaxe, on abordera quelques faits majeurs (ordre des mots, expression et non expression du pronom sujet, de l'article...) parmi ceux qui connaissent un remaniement important en moyen français et en français (pré)classique.

Les TD permettront aux étudiants de mettre en œuvre ces descriptions linguistiques, dans la pratique guidée de la traduction et du commentaire linguistique.

Bibliographie

Les étudiants pourront se procurer une petite grammaire d'ancien français, choisie parmi les titres suivants :

Thierry Revol, *Introduction à l'ancien français*, Paris, Nathan Université, 2000.

Sylvie Bazin-Tachella, *Initiation à l'ancien français*, Paris, Hachette Supérieur, 2001.

Nelly Andrieux-Reix (et alii), *Petit Traité de langue française médiévale*, Paris, PUF, 2000.

Claude Thomasset, Karin Ueltschi, *Pour lire l'ancien français*, Paris, Nathan, 1997.

Laurence Hélix, *L'ancien français. Morphologie, syntaxe et phonétique*, Armand Colin, 2018.

Le parcours d'ouvrages généraux sur l'histoire de la langue française est aussi recommandé :

Christiane Marchello-Nizia, *Le français en diachronie : douze siècles d'évolution*, Gap, Ophrys, 1999.

Christiane Marchello-Nizia, *L'évolution du français : ordre des mots, démonstratifs, accent tonique*, Armand Colin, 2000.

D'autres références seront données en cours.

UE4 – 3SDLUE4/3SDLUE4C TRANSVERSALE 5

Y3SLLIN – Linguistique de corpus

Obligatoire, 12h CM/12h TD, Coeff. 3 – Ects 3, formation à distance

Responsable : Yaru Wu

Programme

Initiation à l'interrogation de bases de données textuelles (Frantext) et au maniement des programmes d'analyse de corpus (Unitex) :

Frantext :

- Requêtes d'interrogation lexicales et syntaxiques
- Conception et écriture de grammaires d'interrogation Unitex :
- Requêtes d'interrogation lexicales et syntaxiques
- Conception et écriture de grammaires d'interrogation sous forme de graphes
- Conception et fonctionnement des dictionnaires électroniques
- Flexion des mots au moyen de graphes

Aucune connaissance informatique n'est requise, juste un intérêt pour le traitement automatique des données linguistiques.

Le cours et le TD se font en salle informatique.

Étudiants inscrits en présentiel : 1 enseignement de langue au choix

Y3LEANG5 – Anglais 5

24h TD, Coeff. 3 – Ects 3

Responsable : Sophie de Courrèges

Programme

L'objectif est d'apprendre une langue à partir de plusieurs thèmes qui se déclinent à travers des vidéos, des extraits de livres et de films, tous liés à la culture anglo-saxonne, pour un apprentissage transversal qui n'oublie pas les priorités des étudiants : la langue. En effet, lors de ces 25 heures, les étudiants reviendront selon leur niveau sur la grammaire, le vocabulaire et les idiomes propres à l'anglais.

Les thèmes changent chaque année. Un test est réalisé au début de la session pour déterminer le niveau des étudiants afin de proposer un cours homogène.

YHSSES5 – Espagnol 5

24h TD, Coeff. 3 – Ects 3

Responsable : Élise Monjarret

Programme

Les cours d'espagnol LV1/LV2 visent à perfectionner les compétences de compréhension et d'expression orales comme écrites. Les supports seront des articles de presse, des extraits d'œuvres qui donneront lieu à des exercices de version et de commentaire et des documents audio-visuels. Par ailleurs, une partie du cours sera consacrée à des exercices de revues de presse s'ouvrant sur des débats entre les étudiants et portant sur des sujets de société en grande partie choisis par eux. Ainsi, nous alternerons des exercices visant à poursuivre la découverte des littératures et sociétés hispanophone avec des exercices permettant aux étudiants qui le souhaitent de se présenter au CLES 1 ou au CLES 2. L'évaluation prendra en compte l'hétérogénéité de ce cours réunissant étudiants de LV1 et de LV2.

Outils de travail généraux

Grammaire d'usage de l'espagnol contemporain, Pierre Gerboin, Christine Leroy, Hachette Supérieur, 2014.

Grand dictionnaire français-espagnol, Les Editions Larousse, 2018.

Dictionnaire unilingue de la Real Academia Española en ligne : <http://www.rae.es/rae.html>.

Bescherelle espagnol : les verbes, Francis Mateo, Antonio José Rojo-Sastre, Hatier, 2008.

Les coordonnées de ressources complémentaires en ligne, dont la consultation régulière est conseillée, seront communiquées en début de semestre.

YHSSAL5 – Allemand 5

24h TD, Coeff. 3 – Ects 3

Responsable : Elisabeth Schober

Programme

Contenu pédagogique à préciser.

Étudiants inscrits en enseignement à distance

Y3LEANG5 – Anglais 5

Obligatoire, 24h TD, Coeff. 3 – Ects 3, formation à distance

Responsable : Sophie de Courrèges

Programme

L'objectif est d'apprendre une langue à partir de plusieurs thèmes qui se déclinent à travers des vidéos, des extraits de livres et de films, tous liés à la culture anglo-saxonne, pour un apprentissage transversal qui n'oublie pas les priorités des étudiants : la langue. En effet, lors de ces 25 heures, les étudiants reviendront selon leur niveau sur la grammaire, le vocabulaire et les idiomes propres à l'anglais.

Les thèmes changent chaque année. Un test est réalisé au début de la session pour déterminer le niveau des étudiants afin de proposer un cours homogène.

UE5 – 3SDLUE5/3SDLUE5C PERSONNALISATION OU PRÉPROFESSIONNALISATION 5

Étudiants inscrits en présentiel : 1 au choix parmi les 3 ci-dessous

3SDLANG5 – Personnalisation SDL 5 :

2 ENSEIGNEMENTS AU CHOIX PARMIS LES 3 CI-DESSOUS :

Y3SLREP – Repères théoriques en didactique

12h CM/12h TD, Coeff. 3 – Ects 3

Responsable : Yanka Bezinska

Programme

Le cours sensibilise à la variation qui définit les langues et le français, et envisage son impact sur l'enseignement. Cette variation est mise en contraste avec l'idéologie normative qui caractérise généralement l'enseignement du français. La fluidité des pratiques linguistiques réelles que documente l'approche descriptive engage la didactique à se recentrer sur les besoins divers des apprenants dans le respect de leurs objectifs.

Y3SLDEC – Découverte d'une langue

12h CM/12h TD, Coeff. 3 – Ects 3

Responsable : Rea Peltola

Programme

Ce cours expose les principales caractéristiques phonétiques, grammaticales et lexicales de la langue finnoise sur un plan généalogique et typologique. Les étudiants sont invités à s'initier au fonctionnement d'une langue structurellement différente des langues indo-européennes. L'objectif est d'apprendre à suivre l'analyse d'une langue préalablement inconnue et de prendre connaissance de la diversité des langues.

Y3SEMAT – Enseigner les mathématiques à l'école

12h CM/12h TD, Coeff. 3 – Ects 3

Responsable : Paolo Bellingeri

Programme

Voir le *Guide des études Lettres*.

.....
OU
.....

3SLEET51 – Personnalisation Lettres 5 :**Y3LE11 – Littérature française, séculaire 4**

Obligatoire, 12h CM, Coeff. 2 – Ects 2

Responsable et programme

Voir le *Guide des études Lettres*.

Y3LE12 – TD Littérature française 4

Obligatoire, 24h TD, Coeff. 2 – Ects 2

Responsable et programme

Voir le *Guide des études Lettres*.

Y3LE13 – Stylistique 3

Obligatoire, 4h CM/10h TD, Coeff. 2 – Ects 2

Responsable et programme

Voir le *Guide des études Lettres*.

.....
OU
.....

3SLANG51 – Personnalisation LVE 5 :**Y5V2AN1 – Anglais Langue**

Obligatoire, 24h TD, Coeff. 3 – Ects 3

Responsable : Rebecca Black

Programme

Ce cours vise à développer et renforcer trois compétences fondamentales pour dépasser le niveau B2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues : la compréhension orale et écrite et l'expression écrite. Les étudiants seront amenés à travailler sur des documents authentiques (audio vidéo, textes) et à rédiger des comptes rendus, des essais et des textes d'invention.

Y5V2AN2 – Anglais Culture**Obligatoire, 24h TD, Coeff. 3 – Ects 3****Responsable** : Rebecca Black**Programme**

Ce cours vise à consolider les connaissances de la culture anglophone en étudiant les films, les livres, l'art, l'histoire et la politique du monde anglophone. Les étudiants seront amenés à rédiger des essais et à faire des présentations orales.

Étudiants en enseignement à distance : 1 au choix parmi les 2 ci-dessous**3SDLANGC5 – Personnalisation SDL 5 :****Y3SLREP – Repères théoriques en didactique****Obligatoire, 12h CM/12h TD, Coeff. 3 – Ects 3, formation à distance****Responsable** : Yanka Bezinska**Programme**

Le cours sensibilise à la variation qui définit les langues et le français, et envisage son impact sur l'enseignement. Cette variation est mise en contraste avec l'idéologie normative qui caractérise généralement l'enseignement du français. La fluidité des pratiques linguistiques réelles que documente l'approche descriptive engage la didactique à se recentrer sur les besoins divers des apprenants dans le respect de leurs objectifs.

Y3SLDEC – Découverte d'une langue**Obligatoire, 12h CM/12h TD, Coeff. 3 – Ects 3, formation à distance****Responsable** : Arnaud Godet**Programme**

Ce cours expose les principales caractéristiques phonétiques, grammaticales et lexicales de la langue finnoise sur un plan généalogique et typologique. Les étudiants sont invités à s'initier au fonctionnement d'une langue structurellement différente des langues indo-européennes. L'objectif est d'apprendre à suivre l'analyse d'une langue préalablement inconnue et de prendre connaissance de la diversité des langues.

OU

3SLE11C – Personnalisation Lettres 5 :**Y3LE11 – Littérature française, séculaire 4****Obligatoire, 12h CM, Coeff. 2 – Ects 2, formation à distance****Responsable** : Marie-Gabrielle Lallemand**Programme**

Voir le *Guide des études Lettres*.

Y3LE12 – TD Littérature française, séculaire 4**Obligatoire, 24h TD, Coeff. 2 – Ects 2, formation à distance****Responsable et programme**

Voir le *Guide des études Lettres*.

Y3LE13 – Stylistique 3

Obligatoire, 4h CM/10h TD, Coeff. 2 – Ects 2, formation à distance

Responsable : Anne Gourio

Programme

Voir le *Guide des études Lettres*.

SDL L3 – SEMESTRE 6

UE6 – 3SDLUE6/3SDLUE6C DISCIPLINAIRE 1

Y3SLSEM – Questions de sémantique

Obligatoire, 12h CM/12h TD, Coeff. 3 – Ects 3, formation à distance

Responsable : Daria Toussaint

Programme

Nous observerons quelques « locatifs » (*sur, sous, devant, avant*, etc.) régulant un « mécanisme » sémantique à la lumière d'une modélisation morphodynamique à l'encontre du paradigme fonctionnaliste ou cognitiviste. Nous aborderons notamment la notion de mouvement. Autrement dit les faits langagiers procédant de ce thème perceptif en acte dans diverses langues et différents contextes et/ou diverses situations d'énonciation.

Bibliographie

Bondi A. et Piotrowski D. (dir.), *Le thème perceptif et expressif*, Paris, CNRS, 2022.

Bréal M., *Essai de sémantique (1897)*, Limoges, Lambert-Lucas, 2005.

Y3SLHIS2 – Histoire de la langue 2

Obligatoire, 12h CM/12h TD, Coeff. 3 – Ects 3, formation à distance

Responsable : Adeline Patard

Programme

Ce module s'inscrit dans la continuité du cours « Histoire de la langue I », proposé au premier semestre de L3 de Sciences du langage. Il est destiné à tous les étudiants intéressés par l'évolution de la langue française et en particulier à ceux qui se destinent à l'enseignement du français. Le cours portera sur le système de l'ancien et du moyen français, à partir duquel seront décrits les principaux changements ayant affecté deux grands domaines de la langue : son système phonétique et son système verbal. Il comprendra d'abord une introduction aux principes fondamentaux de la phonétique historique (place et rôle de l'accent tonique de mot, évolution des voyelles atones, diphtongaisons) qui rendent compte du changement des mots à travers l'histoire, de leur étymon à leur prononciation en français moderne. Il traitera ensuite de l'émergence de nouvelles formes verbales romanes (futur et conditionnel, formes composées), de leur évolution morphologique et sémantique jusqu'en français moderne. Le cours s'appuiera sur une sélection de textes médiévaux, illustrant des états anciens de la langue et des étapes de son évolution.

Bibliographie

Les étudiants pourront se procurer une petite grammaire d'ancien français, choisie parmi les titres suivants :

Thierry Revol, *Introduction à l'ancien français*, Paris, Nathan Université, 2000.

Sylvie Bazin-Tachella, *Initiation à l'ancien français*, Paris, Hachette Supérieur, 2001.

Nelly Andrieux-Reix (et alii), *Petit Traité de langue française médiévale*, Paris, PUF, 2000.

Laurence Hélix, *L'ancien français. Morphologie, syntaxe et phonétique*, Armand Colin, 2018.

On consultera avec profit les ouvrages suivants :

Monique Léonard, *Exercices de phonétique historique*, avec des rappels de cours, A. Colin, 2008.

Nelly Andrieux-Reix, *Ancien et Moyen français. Exercices de Phonétique*, PUF, 1993.

Michèle Perret, *Introduction à l'histoire de la langue française*, Armand Colin, 2008.

UE7 – 3SDLUE7/3SDLUE7C DISCIPLINAIRE 2

Y3SLSEMI – Sémiotique

Obligatoire, 12h CM/12h TD, Coeff. 3 – Ects 3, formation à distance

Responsable : Véronique Lenepveu

Programme

Principes de la sémantique différentielle (fondée sur le caractère négatif du signe linguistique) et de l'analyse sémique des unités lexicales (de Pottier à Rastier). Nous montrerons comment cette perspective peut s'appliquer à l'analyse linguistique des textes ; on s'attachera en particulier à l'étude de slogans publicitaires.

Nous examinerons ensuite comment articuler cette sémantique purement linguistique aux dimensions extra-linguistiques (cognitive et référentielle) par le biais des concepts de prototype (Rosch, Lakoff) et de stéréotype (Putnam, Fradin, Anscombe).

Bibliographie

F. Rastier (1987), *Sémantique interprétative*, PUF.

F. Rastier (1994), « La microsémantique », in F. Rastier, M. Cavazza, A. Abeillé (éds), *Sémantique pour l'analyse. De la linguistique à l'informatique*, Paris, Masson.

G. Kleiber (1990), *Sémantique du prototype*, PUF.

G. Lakoff & M. Johnson (1980) [trad. 1986], *Les métaphores dans la vie quotidienne*, Les éditions de Minuit.

J-M. Marandin (1990), « Le lexique mis à nu par ses célibataires – Stéréotype et théorie du lexique », in J. Chaurand & F. Mazière (éds), *La définition*, Centre d'Etudes du Lexique, Paris XIII, Villetaneuse, Larousse.

Putnam (1973), 'Meaning and reference', *The Journal of Philosophy*, vol. 70, 19, p. 699-711.

Y3SLCOH – Cohésion du texte

Obligatoire, 12h CM/12h TD, Coeff. 3 – Ects 3, formation à distance

Responsables : Véronique Lenepveu, Mathilde Salles

Programme

Ce cours sera consacré à certains phénomènes linguistiques (utilisation des connecteurs et des organisateurs textuels, choix des expressions référentielles, substitutions et pronominalisations...) et à certaines normes intervenant dans l'élaboration des textes, la construction de leur cohérence et de la progression thématique.

Bibliographie

Charolles, M. (1988), « La gestion des risques de confusion entre personnages dans une tâche rédactionnelle », *Pratiques*, 60, 75-97.

Charolles, M. (1997), « L'encadrement du discours : univers, champs, domaines et espaces », *Cahier de recherche Linguistique* 6, LANDISCO, URA-CNRS 1035, Université de Nancy 2, 1-73, accessible en ligne.

Charolles, M. & Péry-Woodley, M-P. (éd.) (2005), Les adverbiaux cadratifs, *Langue française* 148.

Charolles, M. & Vigier, D. (2005), « Les adverbiaux en position préverbale : portée cadrative et organisation des discours », *Langue française* 145, 9-30.

Dendale, P. & Tasmowski, L. (éd.) (1994), « Les sources du savoir et leurs marques linguistiques », *Langue française* 102.

Nøjgaard, M. (1992), *Les adverbes français. Essai de description fonctionnelle*, tome 1, Copenhague, Munksgaard.

Nølke, H. (1990), *Grammaire modulaire : de la forme au sens*, Louvain, Editions Peeters.

Reichler-Béguelin, M.-J. (1988), « Norme et textualité. Les procédés référentiels considérés comme déviants en langue écrite », *La langue française est-elle gouvernable ?* G. Schoeni & alii, Delachaux & Niestlé.

Reichler-Béguelin M.-J., Denervaud, M. & Jespersen, J. (1990), *Ecrire en français*, Delachaux & Niestlé.

Reichler-Béguelin, M.-J. (1992), « L'approche des « anomalies » argumentatives », *Pratiques* 73, 51-78.

Rossari, C. (1990), « Projet pour une typologie des opérations de formulation », *Cahiers de linguistique française*, 11, Université de Genève, 345-359.

Sarda, L. & Charolles, M. (éd.), *Les adverbiaux prépositionnels : position, fonction et portée*, *Travaux linguistiques* 64.

UE8 – 3SDLUE8/3SDLUE8C DISCIPLINAIRE 3**Y3SLDIV – Diversité et typologie des langues**

Obligatoire, 12h CM/12h TD, Coeff. 3 – Ects 3, formation à distance

Responsable : à préciser

Programme du CM

- La classification des langues ; classifications génétique, aréale et typologique.
- Rapprochement entre génétique des populations et linguistique génétique.
- Les principaux concepts en typologie : notion de type, universaux de forme et de substance, démarche empirico-inductive et hypothético-déductive.
- Les grandes classifications en typologie des langues sur les plans phonologique, morphologique et syntaxique. Examen de quelques systèmes particuliers.
- Les différentes approches de la typologie linguistique : approche monothétique, polythétique, implicationnelle et paramétrique.
- Examen de questions particulières : l'ergativité, la passivisation, la réflexivisation, l'ordre des mots, les adpositions, le genre grammatical, l'harmonie vocalique, l'accord et les cas morphologiques.

Programme des TD

- Exercices d'application en rapport avec le programme du CM.

Y3SLFLE – Linguistique pour l'enseignement du FLE**Obligatoire, 12h CM/12h TD, Coeff. 3 – Ects 3, formation à distance****Responsable** : Laurent Senoze**Programme**

À partir d'une réflexion didactique sur la place et la forme d'une grammaire dans l'enseignement du français langue étrangère, le cours reprendra des notions linguistiques fondamentales (en grammaire de phrase, grammaire de texte, lexicologie, morphologie et phonologie) et proposera des exercices de transposition didactique de ces savoirs aux futurs enseignants de FLE.

UE9 – 3SDLUE9/3SDLUE9C TRANSVERSALE 6**Y3SLPSY – Psycholinguistique****Obligatoire, 12h CM/12h TD, Coeff. 3 – Ects 3, formation à distance****Responsable** : Valérie Amary**Programme**

Ce cours vise, d'une part, à définir les concepts de base de la psycholinguistique, au niveau théorique et expérimental, et, d'autre part, à examiner les processus mis en jeu par l'adulte sain au cours de la perception/compréhension verbale et de la production langagière à la fois à l'oral et à l'écrit.

Étudiants inscrits en présentiel : 1 enseignement de langue au choix**Y3LEANG6 – Anglais 6****24h TD, Coeff. 3 – Ects 3****Responsable** : Sophie de Courrèges**Programme**

L'objectif est d'apprendre une langue à partir de plusieurs thèmes qui se déclinent à travers des vidéos, des extraits de livres et de films, tous liés à la culture anglo-saxonne, pour un apprentissage transversal qui n'oublie pas les priorités des étudiants : la langue. En effet, lors de ces 25 heures, les étudiants reviendront selon leur niveau sur la grammaire, le vocabulaire et les idiomes propres à l'anglais.

Les thèmes changent chaque année. Un test est réalisé au début de la session pour déterminer le niveau des étudiants afin de proposer un cours homogène.

YHSSES6 – Espagnol 6

24h TD, Coeff. 3 – Ects 3

Responsable : Élise Monjarret

Programme

Les cours d'espagnol LV1/LV2 visent à perfectionner les compétences de compréhension et d'expression orales comme écrites. Les supports seront des articles de presse, des extraits d'œuvres qui donneront lieu à des exercices de version et de commentaire et des documents audio-visuels. Par ailleurs, une partie du cours sera consacrée à des exercices de revues de presse s'ouvrant sur des débats entre les étudiants et portant sur des sujets de société en grande partie choisis par eux. Ainsi, nous alternerons des exercices visant à poursuivre la découverte des littératures et sociétés hispanophone avec des exercices permettant aux étudiants qui le souhaitent de se présenter au CLES 1 ou au CLES 2. L'évaluation prendra en compte l'hétérogénéité de ce cours réunissant étudiants de LV1 et de LV2.

Outils de travail généraux

Grammaire d'usage de l'espagnol contemporain, Pierre Gerboin, Christine Leroy, Hachette Supérieur, 2014.

Grand dictionnaire français-espagnol, Les Editions Larousse, 2018.

Dictionnaire unilingue de la Real Academia Española en ligne : <http://www.rae.es/rae.html>

Bescherelle espagnol : les verbes, Francis Mateo, Antonio José Rojo-Sastre, Hatier, 2008.

Les coordonnées de ressources complémentaires en ligne, dont la consultation régulière est conseillée, seront communiquées en début de semestre.

YHSSAL6 – Allemand 6

24h TD, Coeff. 3 – Ects 3

Responsable : Elisabeth Schober

Programme

Contenu pédagogique à préciser.

Étudiants en enseignement à distance

Y3LEANG6 – Anglais 6

Obligatoire, 24h TD, Coeff. 3 – Ects 3, formation à distance

Responsable : Sophie de Courrèges

Programme

L'objectif est d'apprendre une langue à partir de plusieurs thèmes qui se déclinent à travers des vidéos, des extraits de livres et de films, tous liés à la culture anglo-saxonne, pour un apprentissage transversal qui n'oublie pas les priorités des étudiants : la langue. En effet, lors de ces 25 heures, les étudiants reviendront selon leur niveau sur la grammaire, le vocabulaire et les idiomes propres à l'anglais.

Les thèmes changent chaque année. Un test est réalisé au début de la session pour déterminer le niveau des étudiants afin de proposer un cours homogène.

UE10 - 3SDLUE10/3SDLUE10C PERSONNALISATION OU PRÉPROFESSIONNALISATION 6

Étudiants inscrits en présentiel : 1 au choix parmi les 3 ci-dessous

3SDLANG6 – Personnalisation SDL 6 :

Y3SLRECH – Initiation à la recherche : séminaires/manifestations scientifiques CRISCO**Obligatoire, 12h TD, Coeff. 1 – Ects 2**

Ce module a pour objectif de permettre aux étudiants de s'initier à la recherche en assistant, plusieurs jeudis après-midi, aux conférences organisées par le laboratoire de recherche CRISCO. Ils y rencontreront des linguistes d'horizons variés venus exposer les derniers résultats de leur travail. A l'issue de chacune des conférences, un temps sera ménagé pour que les étudiants puissent poser des questions au conférencier invité.

L'assistance est obligatoire, la validation de l'élément est soumise à l'assiduité.

Y3SLSTAG - Stage ou projet tutoré**Obligatoire, 36h TD, Coeff. 1 – Ects 4**

Le projet tutoré est un travail individuel dont le sujet est en rapport avec un des enseignements de la L3. L'étudiant est encadré par un enseignant qui intervient lors d'un des deux semestres. Les propositions de sujet sont consultables dans l'espace numérique dédié aux projets tutorés.

L'étudiant, après avoir choisi son projet, prendra contact avec l'enseignant et s'inscrira auprès de celui-ci. Le projet est noté.

.....
OU
.....

3SDLLE10 – Personnalisation Lettres 6 :**Y3LE71 – Histoire culturelle 2****Obligatoire, 24h CM, Coeff. 3 – Ects 3****Responsable et programme**

Voir le *Guide des études Lettres*.

Y3LE72 – Écritures d'aujourd'hui**Obligatoire, 24h TD, Coeff. 3 – Ects 3****Responsable et programme**

Voir le *Guide des études Lettres*.

.....
OU
.....

3SDLVE10 – Personnalisation LVE 6 :**Y6V2AN1 – Anglais Langue****Obligatoire, Coeff. 3 – Ects 3****Responsable :** Rebecca Black**Programme**

Ce cours vise à développer et renforcer trois compétences fondamentales pour dépasser le niveau B2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues : la compréhension orale et écrite et l'expression écrite. Les étudiants seront amenés à travailler sur des documents authentiques (audio, vidéo, textes).

Y6V2AN2 – Anglais Culture**Obligatoire, Coeff. 3 – Ects 3****Responsable :** Rebecca Black

Programme

Ce cours vise à consolider les connaissances de la culture anglophone en étudiant les films, les livres, l'art, l'histoire et la politique du monde anglophone. Les étudiants seront amenés à rédiger des essais et à faire des présentations orales.

Étudiants inscrits en enseignement à distance : 1 au choix parmi les 2 ci-dessous**3SDLANGC6 – Personnalisation SDL 6 :****Y3SLSTAG – Projet tutoré**

Obligatoire, 50h TD, Coeff. 1 – Ects 6, formation à distance

Le projet tutoré est un travail individuel dont le sujet est en rapport avec un des enseignements de la L3. L'étudiant est encadré par un enseignant qui intervient lors d'un des deux semestres. Les propositions de sujet sont consultables dans l'espace numérique dédié aux projets tutorés.

L'étudiant, après avoir choisi son projet, prendra contact avec l'enseignant et s'inscrira auprès de celui-ci. Le projet est noté.

OU

3SDLLE10C – Personnalisation Lettres 6 :**Y3LE71 – Histoire culturelle 2**

Obligatoire, 24h CM, Coeff. 3 – Ects 3, formation à distance

Responsable et programme

Voir le *Guide des études Lettres*.

Y3LE72 – Écritures d'aujourd'hui

Obligatoire, 24h TD, Coeff. 3 – Ects 3, formation à distance

Responsable et programme

Voir le *Guide des études Lettres*.

CONTACTS

ENSEIGNANTS

- Valérie Amary, bureau B1 368, valerie.amary@unicaen.fr
- Sophie de Courrèges, sophie.decourreges-dagnos@unicaen.fr
- Éliane Delente, bureau B1 367, eliane.delente@unicaen.fr
- Mathieu Goux, bureau B1 (*à préciser*), mathieu.goux@unicaen.fr
- Pierre Larrivée, bureau B1 369, pierre.larrivee@unicaen.fr
- Véronique Lenepveu, bureau B1 367 veronique.lenepveu@unicaen.fr
- Adeline Patard, bureau B1 369, adeline.patard@unicaen.fr
- Rea Peltola, bureau LI 351, rea.peltola@unicaen.fr
- Mathilde Salles, bureau B1 367, mathilde.salles@unicaen.fr
- Laurent Sénoze, laurent.senoze@unicaen.fr
- Daria Toussaint, bureau LI 352, daria.toussaint@unicaen.fr
- Yaru Wu, bureau B1 368, yaru.wu@unicaen.fr
- Yanka.bezinska, bureau B1 (*à préciser*), yanka.bezinska@unicaen.fr

DIRECTION DU DÉPARTEMENT DES SCIENCES DU LANGAGE

- Adeline Patard, bureau B1 369, adeline.patard@unicaen.fr
- Yaru Wu, bureau B1 368, yaru.wu@unicaen.fr

RESPONSABLE DE LA LICENCE L3

- Véronique Lenepveu, bureau B1 367 veronique.lenepveu@unicaen.fr

RESPONSABLE DES ENSEIGNEMENTS À DISTANCE DE SCIENCES DU LANGAGE

- Adeline Patard, bureau B1 369, adeline.patard@unicaen.fr

RESPONSABLE DES ÉCHANGES INTERNATIONAUX

- Valérie Amary, bureau B1 368, valerie.amary@unicaen.fr

SCOLARITÉ

- Bâtiment B – Bureau B1-438, 02 31 56 55 93, hss.licence.sdl@unicaen.fr

SITE INTERNET

<https://ufr-hss.unicaen.fr/disciplines/sciences-du-langage/>

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Les modalités de contrôle des connaissances ainsi que le règlement des études sont consultables sur le site de l'UFR :

- **Modalités de contrôle des connaissances** : <https://ufr-hss.unicaen.fr/formations/licence/modalites-de-controle-des-connaissances-licences/>
- **Règlement des études 2022-2027** : <https://ufr-hss.unicaen.fr/formations/licence/>

INFORMATIONS ET DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

SCOLARITÉ

L'accueil des étudiantes et des étudiants de Licence et de Master se situe au 4^e étage du bâtiment B, campus 1.

La scolarité accueille les étudiantes et étudiants de Licence et de Master du lundi au vendredi. Les horaires sont indiqués sur le site de l'UFR HSS.

Directeur administratif de l'UFR

Éric OSOUF

02 31 56 53 23

Directrice administrative adjointe de l'UFR, en charge de la scolarité

Alexandra HOUARD

02 31 56 60 67

Accueil des étudiantes et étudiants licence

hss.licence.philo@unicaen.fr

hss.licence.socio@unicaen.fr

hss.licence.lm@unicaen.fr

hss.licence.arts@unicaen.fr

hss.licence.histoire@unicaen.fr

hss.licence.humanités@unicaen.fr

hss.licence.se@unicaen.fr

hss.licence.sdl@unicaen.fr

Accueil des étudiantes et étudiants master

hss.scolarite.master@unicaen.fr

Accueil des étudiantes et étudiants DU

hss.scolarite.du@unicaen.fr

Formation continue

hss.formationcontinue@unicaen.fr

LA SCOLARITÉ À VOTRE SERVICE

- Pour effectuer votre inscription pédagogique. L'inscription pédagogique est indispensable pour que vous soyez inscrit ou inscrite aux deux sessions d'examens, pour accéder aux espaces de cours sur e-Campus, pour accéder à votre emploi du temps sur votre agenda Zimbra UNICAEN. Pour les L1, elle est à faire après la journée de prérentrée, APRÈS avoir effectué votre inscription administrative.
- Pour retirer vos relevés de notes, retirer vos attestations de réussite aux diplômes de licence et de master (à l'issue de la L3 et du M2), retirer vos diplômes.
- Pour demander des informations relatives aux enseignements dispensés dans les différents départements de l'UFR HSS.
- Information Léocarte – Pour les étudiantes et étudiants en EAD, la Léocarte est envoyée par la DEVE au domicile. Pour les étudiantes et étudiants en présentiel, la DEVE envoie les Léocartes au service de la scolarité de l'UFR qui invite ensuite les étudiantes et étudiants à venir les récupérer.

S'INFORMER DANS LE DÉPARTEMENT ET SUR LE WEB

- Grâce à votre **boîte mail Zimbra UNICAEN**, accessible avec votre compte numérique. Le corps enseignant et l'administration utilisent très fréquemment ce mode de communication et exclusivement l'adresse mail Zimbra UNICAEN. **Vous devez donc consulter quotidiennement votre messagerie électronique.**
- Grâce au site web de l'UFR HSS : <https://ufr-hss.unicaen.fr/>. **Le site est régulièrement actualisé.**
- Grâce à votre compte numérique, accessible à l'adresse web : <http://moncomptenumerique.unicaen.fr/>.
Votre identifiant et mot de passe de votre compte numérique sont nécessaires pour vous y connecter. **Ils vous sont fournis lors de votre inscription administrative. Conservez bien ces codes qui vous seront utiles tout au long de votre formation !**
Sur votre compte numérique, vous disposez d'un agenda électronique, vous pouvez consulter votre emploi du temps actualisé en temps réel et les actualités de la vie universitaire, vous avez accès au portail documentaire des bibliothèques universitaires, à e-Campus (plateforme de cours en ligne) et à beaucoup d'autres ressources.
- Après de la direction, des responsables pédagogiques et de l'ensemble des enseignantes et enseignants.

DÉMARCHES - SCOLARITÉ

Retrouvez toutes les informations relatives aux démarches de scolarité (inscriptions, dispense d'assiduité, dispense d'UE...) sur le site de l'UFR HSS, rubrique Formations : <https://ufr-hss.unicaen.fr/formations/>.

SERVICES ET OUTILS NUMÉRIQUES

L'université de Caen Normandie met à votre disposition de nombreux services et outils numériques nécessaires et indispensables au bon déroulement de votre vie universitaire.

Un compte unique appelé **Compte numérique** est automatiquement attribué à chaque étudiant et étudiante de l'université de Caen Normandie. Il est composé d'un identifiant et d'un mot de passe. Il est créé au moment de votre première inscription à l'université.

Confidentialité - Votre identifiant et votre mot de passe sont personnels et confidentiels. Ne communiquez votre compte numérique à personne ! Une fois que vous avez utilisé un poste de travail de l'université, fermez votre session.

Grâce à votre compte numérique, vous avez **accès à** :

- une messagerie électronique Zimbra UNICAEN,
- des services de scolarité en ligne,
- des ressources pédagogiques en ligne sur la plateforme e-Campus,
- des ressources documentaires en ligne (consultation du catalogue des bibliothèques universitaires),
- un espace de stockage Unicloud,
- l'accès au réseau Wi-Fi ...

MESSAGERIE UNICAEN · ZIMBRA

Toutes les informations relatives à votre scolarité et à votre vie universitaire vous sont envoyées exclusivement sur votre messagerie électronique Zimbra UNICAEN. Les étudiantes et étudiants sont donc invités à **consulter quotidiennement** leur messagerie.

Votre messagerie Zimbra UNICAEN vous permet également de **consulter votre emploi du temps** universitaire (CM, TD...) et de le partager.

Tous les enseignants et enseignantes de l'université de Caen Normandie ont une adresse électronique de la forme prénom.nom@unicaen.fr.

Adresse de connexion : <https://webmail.unicaen.fr/>

Guide d'utilisation Messagerie Zimbra UNICAEN : <https://catalogue-de-services.unicaen.fr/service>

PLATEFORME DE FORMATION EN LIGNE · E-CAMPUS

La plateforme e-Campus est un service vous permettant d'accéder à vos **cours en ligne** auxquels vous êtes inscrit ou inscrite pédagogiquement.

Ce service permet notamment :

- de maintenir le lien entre enseignantes, enseignants et étudiantes, étudiants grâce à des outils (forum, mail groupé, etc.).
- de diffuser des ressources pédagogiques.
- de proposer des activités d'apprentissage et d'évaluation (exercices d'auto-évaluation, travaux à rendre, etc.).
- d'assurer les cours en mode classe virtuelle via l'outil de web conférence BigBlueButton intégré à la plateforme.
- d'adapter les modalités d'évaluation à la distance.

Adresse de connexion : <https://ecampus.unicaen.fr/>

Comment accéder à la plateforme e-Campus : <https://webcemu.unicaen.fr/dokuwiki/doku.php?id=moodle:connexion>

Un tutoriel étudiant est disponible dans le menu « Aide » de la plateforme e-Campus.

CATALOGUE DES SERVICES NUMÉRIQUES

Grâce au catalogue des services numériques, vous pouvez consulter en ligne votre **dossier étudiant**, vos **notes et résultats**, éditer un **certificat de scolarité**, consulter votre **messagerie**, accéder à la **plateforme e-Campus**, stocker vos documents ou gérer votre **léocarte**.

Retrouvez tous les services et outils numériques à votre disposition : <https://catalogue-de-services.unicaen.fr/service>

LE DÉLIT DE PLAGIAT

Plagier consiste à copier (ou copier-coller) le texte d'un auteur ou d'une autrice sans guillemet et sans renvoi aux sources (nom de l'auteur ou de l'autrice, titre de l'œuvre, pages précises correspondant à l'extrait). Autrement dit, le ou la plagiaire se fait passer pour l'auteur ou l'autrice d'un texte qui ne lui appartient pas, et s'attribue indûment les passages d'une œuvre.

Le plagiat est donc un délit de contrefaçon sanctionné par la loi. Le code de la propriété intellectuelle indique que :

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque.

(Article L.122-4).

À l'université, le plagiat est proscrit par le décret n° 92-657 du 13 juillet 1992 relatif à la procédure disciplinaire dans les établissements publics d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur. Les sanctions du conseil disciplinaire peuvent aller jusqu'à l'exclusion définitive de tout établissement d'enseignement supérieur.

CONSIGNES

- Tout extrait emprunté à un auteur ou une autrice doit être placé entre guillemets.
- Les sources, qu'elles soient imprimées ou numériques, doivent être citées explicitement : nom de l'auteur ou de l'autrice, titre de l'œuvre, de l'article ou de la source numérique, pages, éditions, etc.
- Une citation doit se borner à un bref extrait homogène. Il est exclu de citer des pages entières.
- Sera également sanctionnée toute manœuvre visant, dans le seul but de dissimuler la fraude, à introduire quelques énoncés personnels dans un long passage entièrement plagié.

LES AGENTS CONVERSATIONNELS (CHATGPT, GEMINI, ETC...)

Sauf autorisation explicite d'un enseignant dans le cadre de son enseignement, l'usage des agents conversationnels (comme ChatGPT, Gemini, etc...) constitue une fraude dans le cadre d'un travail universitaire.

Son usage contrevient aux règles fondamentales de la déontologie scientifique qui imposent de citer explicitement les sources utilisées. En cas de suspicion d'utilisation d'un agent conversationnel dans le cadre d'une évaluation, l'enseignant pourra saisir la section disciplinaire de l'établissement, en accord avec l'extrait du règlement commun des études ci-dessous :

La production de travail universitaire, en tout ou en partie, aux fins de crédit, de progression ou de reconnaissance universitaires, en échange de paiement ou d'autre service ou non, à l'aide d'une assistance humaine ou technologique prohibée ou non déclarée représente une génération non autorisée de contenu.

(Extrait du règlement commun des études § 6.2 - Les formes de fraude)

<https://www.unicaen.fr/reglement-commun-des-etudes-2022-2027/#62--les-formes-de-fraude>

RÈGLEMENT COMMUN DES ÉTUDES 2022-2027

Le règlement commun des études constitue un **cadre de référence pour l'organisation des études au sein de l'université de Caen Normandie conformément aux textes réglementaires**, pour la période 2022-2027. Il rappelle les droits et les obligations de l'université, et des étudiantes et étudiants dans le respect de la réglementation en vigueur et peut être révisé en cas d'évolution de cette dernière. Ce règlement n'a pas vocation à s'appliquer aux études conduisant au doctorat.

DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT COMMUN DES ÉTUDES

Vous trouverez dans le règlement commun des études 2022-2027 les informations suivantes :

Références réglementaires

1 – Dispositions générales

- Calendrier universitaire
- Inscription et régimes étudiants
- Contrôle de l'assiduité pour l'attribution des bourses
- Gestion des absences

2 – Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

- Dispositions générales
- Dispositions particulières

3 – Dispositions concernant les stages

4 – Dispositions concernant le déroulement des épreuves

- Affichage du calendrier des examens du contrôle terminal
- Convocation aux examens de contrôle terminal
- Président de salle
- Accès aux salles d'examens
- Documents autorisés en salle d'examens
- Procès-verbal
- Anonymat
- Dispositions particulières aux formations ouvertes à distance

5 – Dispositions concernant les résultats

- Jury
- Communication des résultats
- Communication des copies

6 – Dispositions concernant la fraude aux examens

- Prévention des fraudes
- Les formes de fraude
- Mesures prises en cas de fraude
- Procédure devant la section disciplinaire
- Les sanctions disciplinaires
- Conséquences
- Recours

OÙ CONSULTER LE RÈGLEMENT COMMUN DES ÉTUDES

Le texte complet du règlement commun des études 2022-2027 adopté par l'université de Caen Normandie est accessible :

- **sur le site de l'UFR HSS**, rubrique Formations/Licence : <https://ufr-hss.unicaen.fr/formations/licence/>
- **sur le site institutionnel UNICAEN** : <https://www.unicaen.fr/reglement-commun-des-etudes-2022-2027/>

RÈGLEMENT CONCERNANT LES ABSENCES JUSTIFIÉES ET LES DEVOIRS DE SUBSTITUTION POUR LES FORMATIONS ET LES ENSEIGNEMENTS RELEVANT DE L'ECI (ÉVALUATION CONTINUE INTÉGRALE)

Pour les enseignements dont les modalités de contrôle des connaissances (MCC) précisent qu'ils relèvent de l'ECI (évaluation continue intégrale), l'organisation d'épreuves de substitution est prévue **pour les étudiantes et étudiants qui peuvent justifier leurs absences** lors de devoirs d'ECI (et **uniquement pour eux**). L'organisation de ces épreuves de substitution n'est pas systématique, mais obéit à la logique décrite ci-dessous. **Attention, il ne peut pas y avoir d'épreuve de substitution dans les EC qui se valident par des notes de pratique (voir tableaux officiels de MCC).**

Si un étudiant ou une étudiante est absent(e) à un devoir d'ECI, **il ou elle doit prendre l'initiative de transmettre lui-même/elle-même, par mail, un justificatif de son absence à la référente de scolarité de sa licence ainsi qu'à l'enseignant(e) concerné(e), et ceci au plus tard dans les 3 jours ouvrés qui suivent le devoir. L'étudiant ou l'étudiante devra indiquer dans ce mail ses nom et prénom, l'année de licence, l'intitulé de l'épreuve et le nom de l'enseignant(e) concerné(e).**

Si l'étudiant ou l'étudiante ne fait pas cette démarche ou oublie certaines de ces informations, sa demande ne pourra être traitée : dans ce cas, son absence sera automatiquement considérée comme injustifiée (ABI) et lui vaudra la note de 0/20. Les étudiantes et étudiants ne sont pas censés ignorer les dates des devoirs.

Une fois que l'étudiant ou l'étudiante a transmis son justificatif d'absence, celui-ci est examiné afin de déterminer s'il est bien valide. En dernière instance, c'est l'enseignant(e) concerné(e) qui décide si le délai de transmission et le justificatif sont valides ou non, en accord avec le ou la responsable pédagogique du diplôme ou de l'année. **Sont acceptés comme justificatifs : certificats médicaux, certificats de décès d'un membre de la famille, convocations officielles (à un examen ou un concours), datés du jour du devoir.**

Il n'y a pas de rattrapage des épreuves de substitution.

En ce qui concerne les étudiantes et étudiants qui bénéficient d'une dispense d'assiduité pour une UE ou un EC, il est rappelé que **« dispense d'assiduité » ne signifie pas « dispense d'évaluation ».** En particulier, **si un étudiant ou une étudiante est salarié(e), son employeur est censé le/la libérer pour tous les devoirs d'ECI en classe, à quelque moment qu'ils aient lieu.** La scolarité de l'UFR peut délivrer une convocation aux étudiantes et étudiants concernés, afin de prouver à leurs employeurs qu'un devoir est bien programmé.

DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES À LA LICENCE ARTS DU SPECTACLE

Une absence avec un justificatif valide entraîne automatiquement une neutralisation temporaire de la note du devoir concerné, qui, dans le carnet de note de l'EC ou de l'UE, se manifeste par la mention ABJ (absence justifiée). À l'issue de toutes les évaluations du semestre et de la neutralisation temporaire de toutes les notes pour lesquelles l'étudiant ou l'étudiante a une absence justifiée, plusieurs cas de figure peuvent se présenter :

- L'étudiant ou l'étudiante n'a aucune note dans l'EC ou l'UE concernée, car il/elle a une absence avec un justificatif valide pour tous les devoirs du semestre : dans ce cas, il/elle a droit à 2 épreuves de substitution pour cet EC ou cette UE ;
- L'étudiante ou l'étudiant n'a qu'une seule note dans l'EC ou l'UE concernée : dans ce cas, il/elle a droit à 1 épreuve de substitution pour cet EC ou cette UE ;
- L'étudiante ou l'étudiant a au moins 2 notes dans l'EC ou l'UE concernée : dans ce cas, il/elle n'a pas droit à une épreuve de substitution, sauf s'il/elle a une absence justifiée à un devoir dont la note est obligatoirement retenue dans le calcul de la moyenne (c'est-à-dire dans une UE dont le mode de calcul de la moyenne indiqué dans le tableau des MCC est le mode de calcul n°5) ou dont la note est considérée comme la note « référence » (c'est-à-dire dans une UE dont le mode de calcul de la moyenne indiqué dans le tableau des MCC est le mode de calcul n°2). Dans ces deux derniers cas, il/elle a droit à 1 épreuve de substitution.

Si, à l'issue des épreuves de substitution, l'étudiant ou l'étudiante n'a que 2 notes (y compris celle(s) de l'épreuve ou des épreuves de substitution) dans un EC ou une UE, sa moyenne pour cet EC ou cette UE est calculée de la manière suivante :

- dans les EC ou les UE dont le mode de calcul de la moyenne indiqué dans les tableaux de MCC est le mode de calcul n°4 ou n°5, la moyenne est calculée classiquement, c'est-à-dire qu'elle correspond à la moyenne des 2 notes que l'étudiant ou l'étudiante a obtenues ;
- dans les EC ou les UE dont le mode de calcul de la moyenne indiqué dans les tableaux de MCC est le mode de calcul n°2, la moyenne est déterminée en comparant la moyenne des deux notes de l'étudiant ou de l'étudiante et la note qu'il/elle a obtenue au devoir considéré comme celui de fin de semestre (que ce dernier ait été réalisé au même moment que tous les autres étudiants et étudiantes ou au moment des épreuves de substitution). La meilleure des deux est retenue et constitue la moyenne qui figure sur son bulletin de notes.

RÈGLEMENT DES DISPENSES D'ASSIDUITÉ ET DE CONTRÔLE CONTINU (UFR HSS)

Sauf cas particuliers décrits ci-dessous, l'assiduité en cours est obligatoire, de même que la participation aux épreuves, écrites et orales, du contrôle terminal et du contrôle continu. Ainsi, la convocation pour une épreuve orale de contrôle continu (exposé) suppose que l'étudiant ou l'étudiante se présente en TD au jour et à l'heure prévus afin de présenter son travail à l'oral. L'absence de prestation orale entraîne l'attribution de la note 0/20 (la remise d'une production à l'écrit n'est acceptable que si elle a été décidée par l'enseignant(e) chargé(e) du TD et si l'étudiant ou l'étudiante s'est présenté(e) au jour et à l'heure prévus afin de rendre son travail).

DISPENSE D'ASSIDUITÉ

1.1. L'assistance aux travaux dirigés est obligatoire pour tous les étudiants et étudiantes inscrits. L'assiduité peut y être contrôlée. Elle fait l'objet d'un contrôle systématique pour les étudiantes boursières et étudiants boursiers, au premier et au deuxième semestre.

1.2. Les étudiantes et étudiants qui ne pourraient pas assister aux travaux dirigés d'un ou de plusieurs éléments constitutifs ou UE auxquels ils ou elles sont inscrit(e)s, pendant la totalité ou la plus grande partie d'un semestre, peuvent demander une dispense d'assiduité. Cette demande doit être adressée au/à la responsable de la formation à l'aide du formulaire approprié (disponible sur le site web). Celui-ci décide d'octroyer ou non cette dispense.

En dehors des situations exceptionnelles, la dispense d'assiduité n'est accordée que si l'une des conditions suivantes est remplie :

- avoir une activité salariée régie par un contrat de travail ou équivalent, pour une durée supérieure ou égale à 10 heures hebdomadaires ;
- être inscrit(e) en double diplôme ou en double cursus ;
- être père ou mère de famille ;
- pour des raisons médicales dûment justifiées ;
- bénéficier d'un régime spécial reconnu par les services de l'université (situation de handicap, sportif de haut niveau).

La distance entre le domicile et l'université n'est pas un motif valable.

1.3. La dispense d'assiduité est accordée pour un ou pour plusieurs éléments constitutifs (EC dans la suite) ou UE : chacun des EC ou UE concernés par la dispense est indiqué par écrit dans le document portant dispense d'assiduité, délivré par le ou la responsable de la formation et annexé au contrat pédagogique de l'étudiant ou de l'étudiante. Dans les EC et UE non concernés par la dispense, l'assistance de l'étudiant ou de l'étudiante aux TD demeure obligatoire.

NB : les étudiantes et étudiants qui n'ont pas la possibilité de suivre les cours en présentiel peuvent choisir de s'inscrire en formation à distance. **Attention** : toutes les formations, tous les parcours et toutes les options de l'UFR ne sont pas proposés en enseignement à distance.

DISPENSE DE CONTRÔLE CONTINU

2.1. En fonction de la situation de l'étudiant ou de l'étudiante, si ce dernier ou cette dernière le demande, la dispense d'assiduité peut être assortie d'une dispense de contrôle continu, pour tous les éléments constitutifs ou UE concernés par la dispense d'assiduité ou pour une partie d'entre eux seulement. Cette dispense de contrôle continu n'est ni de droit ni systématique.

2.2. Aucune dispense d'assiduité n'est ordinairement possible en TP.

2.3. Des dispositifs aménagés de contrôle continu peuvent être proposés par l'enseignant ou l'enseignante aux étudiantes et étudiants dans certains éléments constitutifs ou UE concernés par la dispense d'assiduité (ou aux étudiantes et étudiants dont le statut justifie un tiers temps), y compris dans ceux ou celles où il existe un contrôle terminal. À défaut, le contrôle terminal prévu et annoncé dans le guide des études représente 100% de la note de l'élément ou de l'UE pour l'étudiant ou l'étudiante bénéficiaire de la dispense.

2.4. Dans les éléments constitutifs ou UE évalués à 100% en contrôle continu, des modalités d'évaluation spécifiques sont prévues pour les étudiantes et étudiants dispensés d'assiduité, soit en contrôle continu soit en contrôle terminal.

2.5. Lorsque la dispense d'assiduité ne concerne qu'une partie du semestre ou intervient en cours de semestre, la dispense de contrôle continu éventuellement associée n'est que partielle. Toutes les notes de contrôle continu déjà acquises par l'étudiant ou l'étudiante avant l'obtention de la dispense en cours de semestre sont conservées et prises en compte dans le calcul de la note de l'UE concernée, en respectant la part proportionnelle respective du contrôle continu et du contrôle terminal telle qu'elle est prévue (voir guides des études). L'obtention en cours de semestre d'une dispense de contrôle continu dans une UE n'annule donc pas les notes de contrôle continu déjà obtenues.

NB : **Attention** : lors de la deuxième session, l'évaluation porte à 100% sur le contrôle terminal, pour tous les EC et toutes les UE ; aucun contrôle continu n'est alors pris en compte pour les matières dont l'évaluation comporte un contrôle terminal.

CALENDRIER DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025

CALENDRIER UNIVERSITAIRE UFR HSS 2024-2025

août-24		sept-24		oct-24		nov-24		déc-24		janv-25		févr-25		mars-25		avr-25		mai-25		juin-25		juil-25		août-25	
01 J	01 Ma	01 D	01 J	01 V	01 S	01 S	01 S	01 S	01 S	01 S	01 S	01 S	01 S	01 S	01 S	01 S	01 S	01 S	01 S	01 S	01 S	01 S	01 S	01 S	01 S
02 V	02 Ma	02 L	02 V	02 S	02 S	02 S	02 S	02 S	02 S	02 S	02 S	02 S	02 S	02 S	02 S	02 S	02 S	02 S	02 S	02 S	02 S	02 S	02 S	02 S	02 S
03 S	03 Ma	03 D	03 S	03 S	03 S	03 S	03 S	03 S	03 S	03 S	03 S	03 S	03 S	03 S	03 S	03 S	03 S	03 S	03 S	03 S	03 S	03 S	03 S	03 S	03 S
04 D	04 Ma	04 L	04 V	04 S	04 S	04 S	04 S	04 S	04 S	04 S	04 S	04 S	04 S	04 S	04 S	04 S	04 S	04 S	04 S	04 S	04 S	04 S	04 S	04 S	04 S
05 L	05 Ma	05 D	05 V	05 S	05 S	05 S	05 S	05 S	05 S	05 S	05 S	05 S	05 S	05 S	05 S	05 S	05 S	05 S	05 S	05 S	05 S	05 S	05 S	05 S	05 S
06 Ma	06 Ma	06 L	06 V	06 S	06 S	06 S	06 S	06 S	06 S	06 S	06 S	06 S	06 S	06 S	06 S	06 S	06 S	06 S	06 S	06 S	06 S	06 S	06 S	06 S	06 S
07 Me	07 Ma	07 D	07 V	07 S	07 S	07 S	07 S	07 S	07 S	07 S	07 S	07 S	07 S	07 S	07 S	07 S	07 S	07 S	07 S	07 S	07 S	07 S	07 S	07 S	07 S
08 J	08 Ma	08 D	08 V	08 S	08 S	08 S	08 S	08 S	08 S	08 S	08 S	08 S	08 S	08 S	08 S	08 S	08 S	08 S	08 S	08 S	08 S	08 S	08 S	08 S	08 S
09 V	09 Ma	09 L	09 V	09 S	09 S	09 S	09 S	09 S	09 S	09 S	09 S	09 S	09 S	09 S	09 S	09 S	09 S	09 S	09 S	09 S	09 S	09 S	09 S	09 S	09 S
10 S	10 Ma	10 D	10 V	10 S	10 S	10 S	10 S	10 S	10 S	10 S	10 S	10 S	10 S	10 S	10 S	10 S	10 S	10 S	10 S	10 S	10 S	10 S	10 S	10 S	10 S
11 D	11 Ma	11 L	11 V	11 S	11 S	11 S	11 S	11 S	11 S	11 S	11 S	11 S	11 S	11 S	11 S	11 S	11 S	11 S	11 S	11 S	11 S	11 S	11 S	11 S	11 S
12 L	12 Ma	12 D	12 V	12 S	12 S	12 S	12 S	12 S	12 S	12 S	12 S	12 S	12 S	12 S	12 S	12 S	12 S	12 S	12 S	12 S	12 S	12 S	12 S	12 S	12 S
13 Ma	13 Ma	13 L	13 V	13 S	13 S	13 S	13 S	13 S	13 S	13 S	13 S	13 S	13 S	13 S	13 S	13 S	13 S	13 S	13 S	13 S	13 S	13 S	13 S	13 S	13 S
14 Me	14 Ma	14 D	14 V	14 S	14 S	14 S	14 S	14 S	14 S	14 S	14 S	14 S	14 S	14 S	14 S	14 S	14 S	14 S	14 S	14 S	14 S	14 S	14 S	14 S	14 S
15 J	15 Ma	15 L	15 V	15 S	15 S	15 S	15 S	15 S	15 S	15 S	15 S	15 S	15 S	15 S	15 S	15 S	15 S	15 S	15 S	15 S	15 S	15 S	15 S	15 S	15 S
16 V	16 Ma	16 D	16 V	16 S	16 S	16 S	16 S	16 S	16 S	16 S	16 S	16 S	16 S	16 S	16 S	16 S	16 S	16 S	16 S	16 S	16 S	16 S	16 S	16 S	16 S
17 S	17 Ma	17 L	17 V	17 S	17 S	17 S	17 S	17 S	17 S	17 S	17 S	17 S	17 S	17 S	17 S	17 S	17 S	17 S	17 S	17 S	17 S	17 S	17 S	17 S	17 S
18 D	18 Ma	18 D	18 V	18 S	18 S	18 S	18 S	18 S	18 S	18 S	18 S	18 S	18 S	18 S	18 S	18 S	18 S	18 S	18 S	18 S	18 S	18 S	18 S	18 S	18 S
19 L	19 Ma	19 L	19 V	19 S	19 S	19 S	19 S	19 S	19 S	19 S	19 S	19 S	19 S	19 S	19 S	19 S	19 S	19 S	19 S	19 S	19 S	19 S	19 S	19 S	19 S
20 Ma	20 Ma	20 D	20 V	20 S	20 S	20 S	20 S	20 S	20 S	20 S	20 S	20 S	20 S	20 S	20 S	20 S	20 S	20 S	20 S	20 S	20 S	20 S	20 S	20 S	20 S
21 Me	21 Ma	21 L	21 V	21 S	21 S	21 S	21 S	21 S	21 S	21 S	21 S	21 S	21 S	21 S	21 S	21 S	21 S	21 S	21 S	21 S	21 S	21 S	21 S	21 S	21 S
22 J	22 Ma	22 D	22 V	22 S	22 S	22 S	22 S	22 S	22 S	22 S	22 S	22 S	22 S	22 S	22 S	22 S	22 S	22 S	22 S	22 S	22 S	22 S	22 S	22 S	22 S
23 V	23 Ma	23 L	23 V	23 S	23 S	23 S	23 S	23 S	23 S	23 S	23 S	23 S	23 S	23 S	23 S	23 S	23 S	23 S	23 S	23 S	23 S	23 S	23 S	23 S	23 S
24 S	24 Ma	24 D	24 V	24 S	24 S	24 S	24 S	24 S	24 S	24 S	24 S	24 S	24 S	24 S	24 S	24 S	24 S	24 S	24 S	24 S	24 S	24 S	24 S	24 S	24 S
25 L	25 Ma	25 L	25 V	25 S	25 S	25 S	25 S	25 S	25 S	25 S	25 S	25 S	25 S	25 S	25 S	25 S	25 S	25 S	25 S	25 S	25 S	25 S	25 S	25 S	25 S
26 Ma	26 Ma	26 D	26 V	26 S	26 S	26 S	26 S	26 S	26 S	26 S	26 S	26 S	26 S	26 S	26 S	26 S	26 S	26 S	26 S	26 S	26 S	26 S	26 S	26 S	26 S
27 J	27 Ma	27 L	27 V	27 S	27 S	27 S	27 S	27 S	27 S	27 S	27 S	27 S	27 S	27 S	27 S	27 S	27 S	27 S	27 S	27 S	27 S	27 S	27 S	27 S	27 S
28 S	28 Ma	28 D	28 V	28 S	28 S	28 S	28 S	28 S	28 S	28 S	28 S	28 S	28 S	28 S	28 S	28 S	28 S	28 S	28 S	28 S	28 S	28 S	28 S	28 S	28 S
29 L	29 Ma	29 L	29 V	29 S	29 S	29 S	29 S	29 S	29 S	29 S	29 S	29 S	29 S	29 S	29 S	29 S	29 S	29 S	29 S	29 S	29 S	29 S	29 S	29 S	29 S
30 V	30 Ma	30 D	30 V	30 S	30 S	30 S	30 S	30 S	30 S	30 S	30 S	30 S	30 S	30 S	30 S	30 S	30 S	30 S	30 S	30 S	30 S	30 S	30 S	30 S	30 S
31	31 Ma	31 L	31 V	31 S	31 S	31 S	31 S	31 S	31 S	31 S	31 S	31 S	31 S	31 S	31 S	31 S	31 S	31 S	31 S	31 S	31 S	31 S	31 S	31 S	31 S

Validé en Conseil d'Administration du 08 mars 2024

Week-End
Congés
Examinations
Examen

TOUSSAINT: du samedi 19 octobre 2024 au lundi 04 novembre 2024
NOËL: du samedi 21 décembre 2024 au lundi 05 janvier 2025
ÉPIPHANIE: du samedi 05 janvier 2025 au lundi 04 février 2025
PRINTEMPS: du samedi 05 avril 2025 au mardi 22 avril 2025

LEXIQUE DU LMD

AJAC : signifie « AJourné Autorisé à Continuer ». Ce système permet à un étudiant ou une étudiante qui a validé 8 UE sur 10 de l'année N de passer en année N+1, dans laquelle il/elle devra valider les UE des deux semestres de l'année N+1 et celles qu'il/elle lui manque de l'année N. Ce système peut s'appliquer en L1/L2 et en L2/L3, il n'existe pas en L1/L3, ni en M1/M2.

NB : pour la Licence en Sciences de l'éducation, en plus de ce système des 8 UE sur 10, s'applique la validation des blocs disciplinaires dans le cadre des regroupements cohérents d'UE.

Capitalisation : acquisition définitive des éléments constitutifs (EC), unités d'enseignement (UE), et semestres obtenus avec une note supérieure ou égale à la moyenne. La capitalisation d'un EC lorsque sa valeur en crédits ECTS est déterminée, d'une UE ou d'un semestre entraîne celle des crédits correspondants.

Compensation : possibilité de valider une unité d'enseignement (UE), un semestre, une année en obtenant une note inférieure à la moyenne dans un élément constitutif (EC), une UE ou un semestre, mais « compensé(e) » par les autres notes des autres EC, UE ou semestre, dans la même année universitaire, en tenant compte le cas échéant des coefficients affectés aux UE et EC. Elle s'effectue :

- au sein d'une UE entre les EC qui la composent,
- au sein d'un semestre entre toutes les UE qui le composent,
- entre deux semestres immédiatement consécutifs de la même année universitaire (S1 et S2 ; S3 et S4 ; S5 et S6).

Contrôle continu (CC) : mode d'évaluation des connaissances consistant à examiner les étudiantes et étudiants de différentes manières (travaux de recherche, interrogations orales ou écrites, exposés ...), tout au long du semestre. Les notes obtenues en contrôle continu s'ajoutent aux notes des examens de contrôle terminal quand l'EC est évalué par CC ou CT.

Contrôle continu intégral (ECI) : mode d'évaluation des connaissances. Il consiste à évaluer les connaissances et les compétences acquises par les étudiantes et étudiants tout au long de l'apprentissage exclusivement par des évaluations multiples, diversifiées et régulièrement réparties tout au long de l'année universitaire.

Contrôle terminal (CT) : mode d'évaluation des connaissances consistant à examiner les étudiantes et étudiants à l'issue de chaque semestre.

Crédits ECTS (European Credit Transfer System) : chaque unité d'enseignement (UE) a une valeur définie en crédits ECTS, proportionnelle au volume d'heures d'enseignement et au travail (cours, Travaux Dirigés, Travaux Pratiques, stages, projets, travail personnel, séjours à l'étranger...) que l'étudiant ou l'étudiante doit fournir pour obtenir son UE. Une année d'études correspond à 60 crédits ECTS (soit 30 crédits ECTS par semestre). Une Licence de 6 semestres donne lieu à l'obtention de 180 crédits ECTS. Un master de 4 semestres donne lieu à l'obtention de 120 crédits ECTS. Ces crédits ECTS ne sont alloués qu'à la fin de chaque semestre, et uniquement aux étudiantes et étudiants qui réussissent leurs examens.

Les crédits ECTS sont transférables. Cela signifie que l'étudiant ou l'étudiante qui en dispose peut les faire valoir dans un autre parcours de formation (sous réserve d'acceptation de l'équipe pédagogique).

Les crédits ECTS sont capitalisables. Cela signifie que toute validation d'UE entraîne l'acquisition définitive des crédits ECTS correspondants.

L'organisation en crédits ECTS permet aussi la validation des acquis de l'expérience professionnelle, culturelle, associative...

Doctorat : 3^e grade du système LMD (bac+8). Plus haut niveau du système LMD, le doctorat est un diplôme national de l'enseignement supérieur qui se prépare au sein d'une école doctorale, après obtention d'un diplôme de Master ou d'un niveau équivalent. Il sanctionne un travail de recherche original mené durant trois ans dans une équipe de recherche. Il est délivré après la soutenance d'une thèse. Cette formation permet d'obtenir le grade de docteur.

Élément constitutif (EC) : une UE est constituée d'un ou plusieurs éléments constitutifs (EC) dispensés sous toute forme d'enseignement (cours, travaux pratiques (TP), travaux dirigés (TD), séminaires, conférences, projets, stages...). Un EC correspond généralement à une matière.

Équipe pédagogique : ensemble des enseignantes et enseignants intervenant dans les cours, TD et TP des matières (ou éléments constitutifs (EC)) d'une même unité d'enseignement (UE).

Formation initiale : formation initiale destinée à l'étudiant ou à l'étudiante qui souhaite apprendre les bases d'un domaine professionnel, et s'orienter vers une profession. Elle fournit les compétences et savoirs nécessaires pour exercer un premier métier. Elle permet l'obtention d'un diplôme. Sa durée peut varier d'un type de cursus à un autre.

Formation continue : la formation continue s'adresse à des personnes qui sont déjà pleinement intégrées dans le marché de l'emploi. Il s'agit de développer ou d'acquérir de nouvelles compétences. Cette formation peut venir compléter une formation initiale terminée par le passé, ou bien différer complètement du domaine de la formation initiale dans le cadre d'une reconversion professionnelle.

Grade : niveau d'études sanctionné par un diplôme. Le système LMD comprend 3 grades : Licence, Master et Doctorat.

LMD (Licence Master Doctorat) : organisation européenne des études universitaires reposant sur des diplômes obtenus à bac+3 (Licence), bac+5 (Master) et bac+8 (Doctorat). Il s'agit d'un découpage des études en 3 niveaux d'études : Licence, Master et Doctorat. Chaque niveau d'études est organisé en semestres et composés d'unités d'enseignements (UE), elles-mêmes composées d'éléments constitutifs (EC). Le système LMD permet d'accroître la mobilité des étudiantes et étudiants européens, la mobilité entre disciplines et entre formations professionnelles et générales. Il permet une meilleure lisibilité des diplômes sur le marché du travail.

Licence : 1^{er} grade du système LMD (bac+3). Diplôme national de l'enseignement supérieur qui se prépare en 3 ans (6 semestres) après le baccalauréat, à l'université. La validation d'une Licence donne lieu à l'obtention de 180 crédits ECTS. La délivrance du diplôme donne lieu à la délivrance conjointe d'un supplément au diplôme qui décrit les compétences associées à la licence obtenue. Le diplôme de licence prépare à la fois à la poursuite d'études et à l'insertion professionnelle. La licence permet de solliciter une inscription en cursus de Master.

L1 : 1^{ère} année de formation en Licence

L2 : 2^{ème} année de formation en Licence

L3 : 3^{ème} année de formation en Licence

Majeure/Mineure : parcours de formation associant des enseignements fondamentaux d'une discipline à hauteur de 50 à 60%, dite majeure, à des enseignements fondamentaux d'une autre discipline à hauteur de 20%, dite mineure. Le pourcentage restant sert aux enseignements hors discipline (UE transversale notamment). Les mineures servent aux passerelles.

Maquette : la maquette d'un diplôme est le document décrivant de façon détaillée les caractéristiques de la formation. Ce document est soumis à l'accord du ministère.

Master : 2^e grade du système LMD (bac+5). Diplôme national de l'enseignement supérieur qui se prépare en 2 ans (4 semestres) après la Licence, à l'université. La validation d'un Master donne lieu à l'obtention de 120 crédits ECTS. Le Master comprend un adossement fort à la recherche s'appuyant sur les méthodes de recherche, l'usage de fonds documentaires, la méthodologie de rédaction d'un mémoire et sa soutenance. Le master vise une insertion professionnelle de haut niveau (Master orienté « professionnalisation »). Il permet de solliciter une inscription au plus haut grade universitaire, le doctorat, au sein des écoles doctorales (Master orienté « recherche »).

M1 : 1^{ère} année de formation en Master

M2 : 2^{ème} année de formation en Master

Modalités de contrôle des connaissances (MCC) : ensemble des modalités de vérification des connaissances acquises par l'étudiant ou l'étudiante durant sa formation en vue de l'obtention d'une unité d'enseignement (UE), d'un semestre, ou d'un diplôme. Le contrôle des connaissances peut prendre différentes formes telles que : examen écrit de fin de semestre, contrôle continu, examen oral, rapport de stage, mémoire et soutenance. Les conditions de délivrance des UE, des semestres et des diplômes sont définies dans des règlements de contrôle des connaissances, construits sur un modèle commun, et adaptés à chaque diplôme.

Mémoire : travail de recherche constitutif de la formation en Master. Il est un des éléments du contrôle des connaissances et fait l'objet d'une soutenance devant un jury.

Mention : subdivision du domaine de formation. La mention peut elle-même se décliner en spécialités ou parcours.

Mobilité : possibilité offerte à l'étudiant ou à l'étudiante de passer d'une formation à une autre, d'un établissement à un autre, ou à l'étranger, en faisant valoir ses acquis (unités d'enseignement (UE) capitalisées).

Offre de formation : ensemble des formations proposées par un établissement. Une offre de formation est conçue par l'établissement en explicitant ses objectifs, les parcours de formations qui la constituent, les méthodes pédagogiques mises en œuvre, les volumes horaires, les passerelles établies avec les autres formations, les modalités de contrôle des connaissances et les procédures d'évaluation des enseignements envisagées.

Parcours : cursus de formation comprenant un ensemble cohérent de matières ayant pour objectif de faire acquérir à l'étudiant ou l'étudiante des connaissances, des aptitudes et des compétences lui permettant d'élaborer progressivement son projet de formation. Subdivision de la mention, un parcours est composé d'un ensemble d'unités d'enseignement (UE) réparties semestriellement et correspond à une offre de formation sanctionnée par un diplôme.

Partiels : examens de contrôle terminal ayant lieu à la fin de chaque semestre.

Passerelle : possibilité de réorientation offerte à l'étudiant ou l'étudiante permettant, par exemple, de changer de mention de diplôme en cours de cursus tout en conservant les unités d'enseignement (UE) acquises antérieurement. Les passerelles peuvent être soumises à conditions.

Rattrapage : examen de la deuxième chance accordé à l'étudiant ou à l'étudiante n'ayant pas obtenu une moyenne semestrielle supérieure ou égale à 10/20. Les examens de rattrapage ont lieu lors de la deuxième session d'examens.

Semestre : une année universitaire s'articule autour de deux semestres : le premier de septembre à décembre, et le second de janvier à avril.

Session d'examens : les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées par des contrôles continus et/ou par des examens de contrôle terminal de fin du semestre. Les sessions d'examens sont les périodes durant lesquelles se tiennent les examens de contrôle terminal.

Deux sessions d'examens sont organisées dans une année universitaire :

- la première session a lieu juste après la fin des enseignements de chaque semestre (décembre/janvier et avril/mai). Elle concerne tous les étudiants et étudiantes de la formation.
- la deuxième session (appelée session de rattrapage) a lieu en fin d'année universitaire (juin). Elle concerne les étudiantes et étudiants n'ayant pas réussi leurs examens à la session 1.

Supplément au diplôme : le supplément au diplôme accompagne le diplôme délivré à l'étudiant ou à l'étudiante à la fin de son cursus. Il décrit les compétences associées au diplôme obtenu par l'étudiant ou l'étudiante.

TICE : Technologie d'Information et de Communication dans l'Enseignement.

Travaux Dirigés (TD)/Travaux Pratiques (TP) : cours d'approfondissement d'une matière. Ils ont lieu en groupe (généralement une trentaine d'étudiantes et étudiants), et permettent d'approfondir ou de mettre en pratique les enseignements vus en cours magistral (CM).

Transfert : lorsqu'un étudiant ou une étudiante souhaite changer d'établissement universitaire, il/elle demande le transfert de son dossier. Le transfert n'est pas automatique, il se fait à la demande de l'étudiant ou de l'étudiante et après étude du dossier de l'étudiant ou de l'étudiante.

Tutorat : accompagnement au bénéfice d'un étudiant ou d'une étudiante qui a pour objectif de favoriser son intégration et sa réussite à l'université. Le tutorat peut être un tutorat d'accueil, méthodologique ou disciplinaire, ou d'accompagnement. Le tuteur ou la tutrice peut être un enseignant/une enseignante ou un étudiant/une étudiante.

UFR (Unité de Formation et de Recherche) : structure universitaire regroupant des départements de formation, des laboratoires et des centres de recherche d'une même filière, aussi appelée composante. Une université comprend plusieurs UFR (ou composantes).

Unité d'enseignement (UE) : les enseignements en LMD sont organisés en unités d'enseignements (UE), groupe d'enseignements comportant entre eux une cohérence scientifique et pédagogique. Une UE est constituée d'un ou plusieurs éléments constitutifs (EC) dispensés sous toute forme d'enseignement (cours, travaux pratiques (TP), travaux dirigés (TD), séminaires, conférences, projets, stages...) et organisés en vue de l'acquisition d'une compétence identifiée au préalable. Une UE est enseignée et évaluée semestriellement. Une UE peut être obligatoire ou optionnelle. Il existe plusieurs catégories d'UE : UE Fondamentale (enseignement de base), UE Méthodologique (enseignement complémentaire à une UE Fondamentale), UE de découverte (enrichissement des connaissances), UE Transversale (culture générale, langues, TICE...).

UE transférable : unité d'enseignement (UE) capitalisée que l'étudiant ou l'étudiante peut faire valoir dans le cadre du transfert de son dossier s'il/elle change de parcours, de domaine, de filière ou d'établissement. Une UE n'est pas automatiquement transférable.

Validation : décision administrative attestant que l'étudiant ou l'étudiante a obtenu une unité d'enseignement (UE) ou l'ensemble des UE d'un semestre ou d'une année universitaire, soit par capitalisation, soit par compensation.

La validation d'une UE est faite dès lors que l'étudiant ou l'étudiante y a obtenu la moyenne.

La validation des UE se fait aussi par compensation :

- dans la même UE : compensation entre les notes des éléments constitutifs (EC) de l'UE.
- dans la même année : compensation entre les notes des différentes UE de l'année universitaire, pondérées, les cas échéant, par des coefficients.

VAE/VAP : Validation par les Acquis de l'Expérience / Validation par les Acquis Professionnels.

LES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES

LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE PIERRE SINEUX



La bibliothèque Pierre-Sineux est située sur le campus 1 dans le bâtiment C ; l'entrée se fait côté rue du Magasin à Poudre (coordonnées : 02 31 56 56 94, bibliotheque@unicaen.fr).

Cette bibliothèque universitaire est ouverte tous les jours, sauf le week-end, de 9h (10h le lundi) à 19h. Samedi et dimanche, ce sont les BU des campus 2 et 5-PFRS qui accueillent les étudiantes et étudiants. Le soir, de 19h à 23h, la BU Pierre-Sineux est ouverte en « NoctamBU » : les salles du niveau 1 sont accessibles pour travailler sur place et utiliser les services en accès libre (copieurs, wifi, documentation, automate de prêt). La bibliothèque ferme à Noël et 4 semaines l'été (voir le calendrier des 4 BU qui est publié sur le site www.unicaen.fr/bu). Elle est ouverte à tous les étudiantes, étudiants et personnels de l'université ainsi qu'aux personnes extérieures (l'inscription peut être payante dans ce dernier cas). Sur présentation de la Léocarte, il est possible d'emprunter dans cette bibliothèque comme dans toutes celles du réseau.

Les fonds très riches concernent toutes les disciplines enseignées en Lettres, en Sciences humaines, en Droit... Ils sont principalement conservés dans les magasins : des demandes doivent être faites pour les consulter. Le service Navette+ permet de rendre ou faire venir un livre d'une autre bibliothèque du réseau, même venant d'un autre campus ou site universitaire. Il est possible de faire mettre de côté un ouvrage ou de réserver un document emprunté par un autre lecteur ou une autre lectrice.

Les ressources numériques (bases, revues en ligne ou e-books) sont accessibles à distance, une fois identifié avec son compte numérique.

L'application *Affluences* permet de voir s'il reste des places à la BU ou de réserver une salle de travail en groupe. En complément du prêt d'ouvrages, les services proposés sont le prêt de PC portables (à domicile ou sur place), le prêt de matériels, l'utilisation du wifi ou des copieurs-scanners. Le personnel est disponible pour répondre à vos questions sur place ou à distance par mail bibliotheque@unicaen.fr ou « chat » (depuis la page catalogue.unicaen.fr).

Le prêt entre bibliothèques (PEB) peut être sollicité pour faire venir un document d'une autre bibliothèque française ou étrangère. C'est un service gratuit pour les membres de la communauté universitaire.

Un accueil spécifique pour les personnes en situation de handicap est disponible sur demande auprès de nos référentes et référents handicap : scd.handicap@unicaen.fr

Des événements culturels sont organisés toute l'année : expositions, concerts, rencontres...

LA BIBLIOTHÈQUE DES SCIENCES DE L'HOMME – PIERRE BARBÉRIS



Située dans le bâtiment G, (entrée située face à la Maison de l'étudiant), la bibliothèque rassemble les collections des départements d'Arts du Spectacle, Lettres modernes et classiques, Sciences de l'Éducation, Sciences du langage, Sociologie, Philosophie ainsi que celles de l'Histoire de l'Antiquité. Ouverture du lundi au jeudi de 9h à 18h, et le vendredi de 9h à 17h. La bibliothèque des sciences de l'homme est ouverte à toutes et tous. Coordonnées : bu.barberis@unicaen.fr, accueil : 02 31 56 58 48.

Un peu plus de 40 000 ouvrages (dont 35 000 en libre-accès) sont à la disposition de la communauté étudiante et enseignante : 6700 dans le domaine des Arts et des Arts du spectacle, 14 000 dans le domaine des Lettres modernes et classiques, 1700 en Sciences de l'Éducation, un peu plus de 2000 en Sciences du langage, près de 7000 en Sociologie, 6000 en philosophie et 2500 en Histoire de l'Antiquité. 200 DVD de classiques du cinéma complètent cette offre ainsi que 110 abonnements de périodiques. La bibliothèque met aussi à la disposition des étudiantes et étudiants les mémoires de Master 2 de chaque discipline et les valorise depuis 2019 en déposant sur la plateforme nationale DUMAS le mémoire au format numérique.

Elle fait partie du réseau des bibliothèques de l'université de Caen Normandie (Service commun de la documentation/SCD). Les informations concernant son fonctionnement sont disponibles à la bibliothèque. Les périodes de fermeture sont affichées à l'entrée de la bibliothèque.



LA BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE MADELEINE DERIES

Elle est située au Bâtiment N, au sous-sol, porte SBS07 (coordonnées : 02 31 56 54 07, deries.bibliotheque@unicaen.fr). La bibliothèque est ouverte du lundi au vendredi : le lundi de 9h30 à 18h, du mardi au jeudi de 9h à 18h, et le vendredi de 9h à 15h30.

La bibliothèque historique Madeleine Deries fait partie du réseau des bibliothèques de l'université de Caen Normandie (Service commun de la documentation/SCD) et une seule inscription suffit pour accéder à l'ensemble de ces bibliothèques.

Elle met à la disposition de tous les étudiants et étudiantes de l'enseignement supérieur un fonds de documentation (ouvrages et périodiques) dans les domaines suivants : histoire médiévale, histoire moderne, histoire contemporaine. Les modalités de prêt des documents sont les mêmes dans toutes les bibliothèques du réseau (voir sur le site de la bibliothèque), sauf exceptions : les périodiques sont prêtés comme les ouvrages en libre accès, ainsi que les livres au programme des concours (CAPES et AGRÉGATION). Les mémoires sont essentiellement en consultation sur place et sont déposés depuis 2019 sur la plateforme nationale DUMAS, au format numérique.

LA BIBLIOTHÈQUE DU CENTRE MICHEL DE BOÜARD – CRAHAM

Elle est située dans le bâtiment N, au premier étage, salle SB116 (tél. : 02 31 56 50 46, responsable : Véronique Rocher).

Ouverture du mardi au vendredi, de 9h15 à 12h30 et de 13h15 à 17h.

Pendant, les vacances universitaires, s'assurer des heures d'ouverture.

La bibliothèque du Centre de recherches archéologiques et historiques anciennes et médiévales est ouverte aux étudiantes et étudiants, enseignantes et enseignants, chercheuses et chercheurs (en consultation sur place uniquement). Elle dispose d'un fonds très riche en archéologie et en histoire antique et médiévale. Elle abrite un fonds documentaire, principalement axé sur le Moyen Âge, de plus de 11000 titres (périodiques vivants et morts, collections et ouvrages), dont une part est déjà intégrée au catalogue du Service Commun de Documentation de l'université de Caen Normandie. Le nombre et la diversité des revues (françaises, anglo-saxonnes, allemandes, belges, espagnoles, italiennes, scandinaves et d'Europe de l'Est) constituent la richesse de la bibliothèque. Des postes informatiques permettent de consulter le catalogue, mais aussi des périodiques, cédéroms ou sites présélectionnés sur internet. Un lecteur de micro-films et un lecteur de micro-fiches sont également installés dans la bibliothèque qui offre un vaste espace de travail, calme et lumineux. La quasi-totalité des collections est en libre-accès et indexé sur le catalogue de la bibliothèque universitaire.

LE CENTRE DE DOCUMENTATION DU LABORATOIRE HISTEMÉ

Il se situe dans le bâtiment N, au premier étage, salle SA 108-109 (tél. : 02 31 56 52 63, responsable : Françoise Passera.).

Il est ouvert sur rendez-vous en adressant sa demande à : francoise.passera@unicaen.fr.

La bibliothèque de l'unité de recherche UR 7455, Histoire, Territoires et Mémoires est ouverte à tous, étudiantes et étudiants, enseignantes et enseignants, chercheuses et chercheurs. Ces fonds portent exclusivement sur l'histoire de la Seconde Guerre mondiale, et plus particulièrement sur des thématiques explorés par les chercheuses et chercheurs : la répression allemande durant l'Occupation, la justice militaire, la déportation, la propagande, l'épuration, l'histoire de la Normandie durant la Seconde Guerre mondiale, l'histoire et la mémoire du Débarquement et de la bataille de Normandie.

Il se caractérise aussi par la présence de fonds documentaires réunis par les chercheuses et chercheurs : presse des années de commémorations, dossiers documentaires, reproductions de témoignages, etc. Les inventaires sont disponibles sur le site du laboratoire : <https://histeme.unicaen.fr/>

La plupart de ses ouvrages et des mémoires universitaires sont empruntables. La documentation est, en revanche, consultable sur place uniquement. Les photocopies font l'objet d'une demande.

LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE GASTON-MIALARET

Située dans les locaux de l'INSPÉ de Caen au 186 rue de la Délivrande à Caen, ouverte le lundi de 10h à 18h, du mardi au jeudi de 8h30 à 18h et le vendredi de 8h30 à 17h, la bibliothèque Gaston-Mialaret est accessible à tous les étudiants et étudiantes inscrits à l'université (coordonnées : 02 31 56 77 34, bibliotheque@unicaen.fr).

La bibliothèque Gaston-Mialaret est totalement dédiée aux sciences de l'éducation, à la didactique, la pédagogie et la formation. Ses collections réunissent plus de 54 000 ouvrages, dont près de 42 000 en libre-accès, ainsi que 80 abonnements de périodiques. Elle met également à la disposition des usagers d'importants fonds spécifiques : ouvrages de préparation aux concours de l'enseignement du primaire et du secondaire, manuels scolaires toutes disciplines de la maternelle à la terminale, littérature de jeunesse.

Elle participe au service "Navette +" des bibliothèques de l'université, permettant aux lecteurs et aux lectrices de faire venir et de rendre des documents d'autres bibliothèques de l'université. Une boîte retour à l'extérieur de l'entrée principale de l'INSPÉ permet la restitution des ouvrages en dehors des horaires d'ouverture. Elle propose le prêt d'ordinateurs portables, ainsi que des salles de travail en groupe, réservables sur Affluences, équipées d'un système de partage d'écran.

LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES

La principale est la bibliothèque Alexis de Tocqueville, bibliothèque du réseau de Caen la mer, située sur la presqu'île caennaise, 15 quai François Mitterrand à Caen. 120 000 documents (tous supports confondus) sont mis à disposition dans les 4 pôles thématiques (Arts, Sciences Humaines, Littérature et Sciences et Techniques).

Coordonnées : 02 31 30 47 00, <https://bibliotheques.caenlamer.fr/>

LE CLES

L'arrêté du 03 avril 2020 relatif à la certification en langue anglaise pour les candidates et candidats inscrits aux diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et au diplôme universitaire de technologie instaure l'**obligation d'une certification en langue anglaise pour obtenir des diplômes de licence générale**, licence professionnelle et pour cinq spécialités de DUT. Cette certification doit être extérieure à l'université et reconnue par le monde socio-économique. La passation de cette certification est gratuite pour les étudiantes et étudiants. Le coût est pris en charge par l'établissement.

QU'EST-CE QUE LE CLES ?

Le CLES (Certificat de compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur) est une certification accréditée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche adossée au Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL).

Il permet d'évaluer les compétences opérationnelles de communication des étudiantes et étudiants dans plusieurs langues étrangères. Le CLES est un dispositif de certification complet car il évalue de façon directe 5 compétences : la compréhension orale et écrite, l'expression orale et écrite, l'interaction orale. Pour obtenir le CLES, le candidat ou la candidate doit valider les 5 compétences. Les compétences validées ne sont pas capitalisables (il faut donc les valider toutes en même temps pour obtenir le CLES).

Il existe deux niveaux du CLES préparés à l'université de Caen Normandie : CLES niveau 1 (B1), pour faire face à toutes les situations de la vie courante et CLES niveau 2 (B2) : pour interagir et négocier dans la majorité des domaines.

SE PRÉSENTER AU CLES

L'université de Caen Normandie propose des sessions CLES niveau 1 (B1) et CLES niveau 2 (B2) pour l'anglais, l'espagnol, l'allemand, l'italien et le portugais.

Public éligible :

Les inscriptions au CLES sont ouvertes aux étudiantes et étudiants UNICAEN de Licence 3, Master 1 et Master 2 ou sur projets de mobilités et aux étudiantes et étudiants d'universités centres CLES dans le cas où la langue ou le niveau souhaité n'est pas organisé dans l'université d'origine.

Pour les étudiantes et étudiants souhaitant passer le CLES, l'inscription n'est pas automatique. C'est une démarche volontaire, qui se fera dans les premières semaines de l'année universitaire auprès des enseignantes et enseignants de langue.

INSCRIPTION

Avant de vous inscrire, vous devez vérifier que vous êtes éligible au CLES puis définir votre niveau avec votre enseignant ou enseignante en langues ou par auto-évaluation (lien en bas de page).

Pour toutes informations relatives à l'inscription :

- consulter la page du CLES du Portail International du site UNICAEN : <https://www.unicaen.fr/formation/nos-formations/certifications/certifications/>
- contacter le pôle Formations en Langues PFL du Carré international : intl.certifications@unicaen.fr

SE PRÉPARER AU CLES

En théorie, un étudiant ou une étudiante peut se présenter au CLES sans préparation spécifique. En pratique, un travail régulier sur les compétences en cours de langue et/ou en autoformation reste l'approche à privilégier pour se présenter au CLES.

Le pôle Formations en Langues PFL du Carré International (bâtiment MLI), propose aux candidates et candidats CLES : un accès gratuit au centre de ressources (salle Li 242, Bâtiment MLI), des ateliers d'entraînement à l'oral (avec des locutrices et locuteurs natifs), des modules d'entraînement aux compétences CLES (avec enseignant ou enseignante), inscription obligatoire : intl.certifications@unicaen.fr, et un travail en autoformation.

Ressources à votre disposition :

Site national du CLES (exemples de sujets avec corrigés) : <http://www.certification-cles.fr/>

Évaluez votre niveau avec Testlang sur e-Campus UNICAEN : <https://ecampus.unicaen.fr>

PIX – NOUVELLE CERTIFICATION AUX COMPÉTENCES NUMÉRIQUES

QU'EST-CE QUE LA CERTIFICATION PIX ?

PIX est un service public de plateforme en ligne d'évaluation, de développement et de certification des compétences numériques. PIX remplace le Brevet informatique et internet (B2i) et la Certification informatique et internet (C2i) au sein des établissements scolaires. Le service est accessible gratuitement à tous les étudiants et étudiantes et ouvert à tous les francophones. Il ne s'agit pas d'un diplôme universitaire, mais d'un certificat national de culture numérique au format européen, qui permet d'obtenir un profil de compétences avec un score et un niveau certifiés. En conformité avec le cadre de référence européen DigComp, PIX évalue les compétences numériques sur 16 compétences et dans cinq grands domaines :

- Informations et données
- Communication et collaboration
- Création de contenu
- Protection et sécurité
- Environnement numérique

Les épreuves évaluent les connaissances, mais également les savoir-faire et la capacité à identifier les enjeux du numérique.

PRÉPARER LA CERTIFICATION PIX

Des séances de certification PIX sont organisées régulièrement dans les locaux de l'université de Caen Normandie, centre agréé par PIX.

La participation à l'une de ces séances demande deux inscriptions :

- une sur la plateforme d'auto-formation à PIX de l'université de Caen Normandie (voir ci-dessous)
- une sur la plateforme nationale de certification PIX : <https://pix.fr/>

L'espace d'auto-formation est structuré en fonction des domaines du référentiel utilisé dans PIX. Cet espace est accessible sur e-Campus à l'adresse suivante : <https://ecampus.unicaen.fr/course/index.php?categoryid=15550>

Les UE TICE (ou Informatique ou Formation au numérique) intégrées dans vos formations viendront s'articuler avec cette formation et certification aux compétences numériques, selon des modalités qui vous seront précisées par vos enseignantes et enseignants.

Pour plus d'informations :

- <https://pedagogie.unicaen.fr/service/pix/>
- contact : pix.info@unicaen.fr

INFORMATIONS UTILES

BOURSES D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Pour toute demande de bourse ou de logement en résidence universitaire, il est indispensable de constituer un **Dossier Social Étudiant • DSE**. Il s'agit d'une procédure en ligne et unique via le portail messervices.etudiant.gouv.fr. Les demandes sont à effectuées en ligne **chaque année**.

Les bourses sont accordées aux étudiantes et étudiants de nationalité française ainsi qu'à des étudiants étrangers ou étudiantes étrangères sous certaines conditions (se renseigner auprès du CROUS).

Une bourse est incompatible avec un emploi salarié à temps plein (mais cumulable avec un emploi à temps partiel sous certaines conditions).

Conformément au règlement commun des études 2022-2027, **l'assiduité des étudiants boursiers et étudiantes boursières du CROUS est contrôlée** par la présence aux évaluations de Contrôle Continu (CC) et de Contrôle Terminal (CT) et/ou d'Évaluation Continue Intégrale (ECI). Ce contrôle de l'assiduité est effectué par la scolarité en lien avec le ou la responsable de la formation.

Les **absences aux évaluations** doivent être **justifiées**, au plus tard, **dans les 48 heures qui suivent l'absence** :

- auprès des enseignantes et enseignants pour les CC et/ou ECI,
- auprès de la scolarité pour les CT.

Si un étudiant ou une étudiante est déclaré(e) non assidu(e), les sanctions peuvent aller jusqu'à la suspension de la bourse par le CROUS et à la demande de remboursement des sommes déjà perçues.

Pour plus d'informations :

- CROUS Normandie, 23 avenue de Bruxelles, CS25317, 14065 Caen, tél. 09 72 59 65 14
- Site internet du CROUS : <https://www.crous-normandie.fr/bourses-et-aides-financieres/>

ÉTUDIER À L'ÉTRANGER

Les programmes d'échange Erasmus+ et interuniversitaires permettent aux étudiantes et étudiants de passer six mois ou un an en L3, master 1 ou master 2 dans une université étrangère (Athènes, Cardiff, Glasgow, Southampton, Paderborn, Würzburg, Bari, Milan, Naples, Sienne, Turin, Madrid, Salamanque, Prague, Bergen, Oslo, Sofia, Ljubljana, etc.) en bénéficiant d'une bourse.

Pour tout renseignement, s'adresser à l'enseignant(e) référent(e) Erasmus+ et interuniversitaire du département.

ARTISTE DE HAUT NIVEAU

Les étudiantes et étudiants peuvent bénéficier de dispenses d'assiduité aux CM et TD avec l'accord des enseignantes et enseignants (cf. Règlement des dispenses d'assiduité et de contrôle continu).

ATHLÈTE DE HAUT NIVEAU

Les étudiantes et étudiants peuvent bénéficier de dispenses d'assiduité aux CM et TD avec l'accord des enseignantes et enseignants (cf. Règlement des dispenses d'assiduité et de contrôle continu).

ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

Les associations étudiantes ont pour but de fédérer les étudiantes et étudiants, de les informer, de les aider dans leurs démarches administratives et pédagogiques, de les rassembler autour d'activités ludiques ou pédagogiques. Elles participent au développement de la vie étudiante. Elles représentent les étudiantes et étudiants au conseil d'UFR.

ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES DE L'UFR HSS



AEHC - Association des étudiant(e)s en histoire de Caen

<https://www.facebook.com/aehc.assohistoirecaen/>

<https://twitter.com/aehc14>



ARTÉMIS - Association des étudiant(e)s de lettres, arts du spectacle et sciences du langage de Caen

<https://www.facebook.com/bde.artemis/>

https://twitter.com/bde_artemiscaen



AESEC - Association des étudiant(e)s de sciences de l'éducation de Caen

<https://www.facebook.com/aesec14/>



AESOC - Association étudiante sociologie de Caen

<https://www.facebook.com/AESOCDECAEN/>



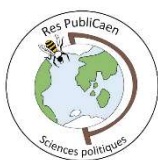
ÊTHOS - Association de philosophie de Caen

<https://www.facebook.com/EthosCaen/>



HUMANUMI – Association des étudiant(e)s en humanités numériques de Caen

<https://www.facebook.com/HumaNumi/>



Association Res PubliCaen

https://www.instagram.com/res_publicaen/

RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT

QU'EST-CE QUE LA RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT ?

Les étudiantes et étudiants de l'université de Caen Normandie engagés au sein d'activités mentionnées à l'article L611-9 du code de l'éducation peuvent demander que les compétences, aptitudes et connaissances, disciplinaires ou transférables, acquises dans l'exercice de ces activités et qui relèvent de celles attendues dans leur cursus d'étude, soient validées au titre de leur formation.

Les mêmes activités ou missions dans l'engagement de l'étudiant ou de l'étudiante ne peuvent donner lieu qu'à une seule validation par cycle de formation (licence, master).

ACTIVITÉS RECONNUES DANS LE CADRE DE L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT

- Activité bénévole au sein d'une association régie par la loi du 1er juillet 1901 ou inscrite au registre des associations en application du Code civil local applicable dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle
- Activité professionnelle, que celle-ci s'exerce ou non au sein de l'établissement
- Activité sportive exercée par les personnes inscrites sur les listes mentionnées à l'article L. 221.2 du Code du sport
- Activité militaire dans la réserve opérationnelle
- Engagement dans la réserve opérationnelle de la police nationale
- Engagement de sapeur-pompier volontaire
- Service civique
- Volontariat dans les armées
- Autres (consulter la note de cadrage)

COMMENT FAIRE LA DEMANDE ? · CONSTITUTION DU DOSSIER

1. Déposer sa demande sur l'application e-Candidat. La demande sera étudiée par le ou la responsable de la formation.
2. Procéder à l'inscription pédagogique dans l'UE ou l'EC Engagement étudiant auprès de la gestionnaire de scolarité, après notification de la décision par le ou la responsable de formation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET VALIDATION

La validation de l'engagement de l'étudiant ou de l'étudiante peut prendre la forme de l'attribution de crédits ECTS, de points bonus, ECTS surnuméraire. Les modalités possibles de validation sont fixées et validées par la CFVU.

L'évaluation de l'engagement s'appuie pour partie sur l'investissement personnel et l'implication effective et durable de l'étudiant ou de l'étudiante durant la réalisation de sa mission, mais également sur sa capacité à présenter clairement les enjeux de son action, à proposer une réflexion sur cet engagement et les compétences acquises ou développées.

La commission évaluera l'acquisition des connaissances, compétences et aptitudes sur la base d'un rapport et d'un oral de soutenance.

Note de cadrage et plus d'informations sur le site de l'UFR HSS, rubrique Formations/Licence :

<https://ufr-hss.unicaen.fr/formations/licence/>

ORIENTATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE – EOI

DES SERVICES À VOTRE DISPOSITION, POUR VOUS AIDER DANS VOTRE ORIENTATION ET VOTRE INSERTION PROFESSIONNELLE



DES SPECIALISTÉS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AU SERVICE DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS

Pour toutes vos questions en lien avec vos études, votre projet professionnel...

WEB <https://www.unicaen.fr/formation/orientation-insertion/>

TEL 02 31 56 55 12

MAIL orientationinsertion@unicaen.fr

LIEU campus 1 bât. B • niveau 0

Pour s'informer sur le devenir des étudiantes et étudiants de l'université de Caen : poursuites d'études, métiers, salaires...

WEB <https://www.unicaen.fr/formation/nos-enquetes/>
